



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

Directives relatives au registre des APG et à l'échange de données APG (D-RegAPG)

Valable à partir du 1^{er} Juillet 2012

Version du 1^{er} juillet 2025

318.712 f D-RegAPG

01.21

Sommaire

Liste des abréviations	5
1 Généralités	7
1.1 But du registre des APG	7
1.2 Organisation concernant l'exploitation du RegAPG	8
1.3 Rôle et attributions de la Centrale de compensation (CdC)	9
1.4 Rôle et attributions des caisses de compensation	10
1.5 Contenu du registre des APG	11
1.6 Plateforme d'échange de données	12
1.7 Format des annonces	13
2 Processus d'annonce	14
2.1 Vue d'ensemble	14
2.2 Annonces transmises par les caisses de compensation ..	15
2.3 Cas d'annonce particuliers.....	17
2.3.1 Allocations d'exploitation et pour frais de garde	17
2.3.2 Garantie d'indemnité journalière	18
2.3.3 Duplicata.....	18
2.3.4 Annonce d'une allocation de maternité, paternité, de proche-aidant, d'adoption ou aux mères survivantes (code de prestation 90, 91, 92, 93 ou 95)	19
2.4 Annonces de la CdC	20
2.5 Traitement des erreurs techniques	20
3 Spécifications des annonces	21
3.1 Annonce initiale de type 1	21
3.2 Annonces rectificatives de types 3 et 4	23
3.3 Annonce en retour du RegAPG aux caisses de compensation – type 5.....	26
3.4 Accès au Registre.....	30
3.4.1 Webservice pour l'interrogation d'un NAVS13 – type 6 ...	30
3.4.2 Supprimé	31
3.4.3 Webservice pour l'interrogation de la base de données « SEODOR » – type 8.....	31
3.5 Retours structurés	31

3.6	Cadre d'annonce (headerType)	38
3.7	Codes et types pour l'échange de données	41
4	Traitement des annonces et contrôles de plausibilité	48
4.1	Validation formelle	48
4.2	Contrôle des plausibilités bloquantes.....	48
4.3	Contrôles de plausibilités simples	49
4.4	Plausibilités intra-APG	51
4.5	Plausibilités inter-APG	56
4.5.1	Contrôles de plausibilités pouvant être effectués par les caisses	56
4.5.2	Contrôles de plausibilités ne pouvant être effectués que par la CdC	64
4.6	Contournement de plausibilités (breakRule)	66
4.7	APG en historique.....	68
5	Organisation concernant l'exploitation du registre	69
6	Protection des données et sécurité informatique	70
7	Conservation et archivage	71
8	Dispositions finales et entrée en vigueur	71
9	Exemples d'annonces	72
9.1	Ajout de jours de solde	72
9.2	Annonce de restitution	73
9.3	Annonce de complément erronée	74
9.4	Annulation avec demande de restitution	74
9.5	Modification du taux et du nombre de jours	75
9.6	Montant total non égal au taux journalier x le nombre de jours	75
9.7	Modification du taux journalier en cours d'APG.....	76
9.8	Erreur d'enregistrement comptable	77
9.9	Modification de la période d'APG	78
9.10	Changement du NAVS13 du bénéficiaire.....	78
9.11	Annonce d'une allocation de maternité	78

9.12 Annonce avec garantie de l'indemnité journalière 79

Release Notes pour la version du 1er juillet 2025

Nouveaux contrôles de plausibilité
cm 420 : 109 et 110,

Suppression du contrôle de plausibilité
cm 431 : 205 et 211,
Cm 451 : 409 et 410

Adaptation des contrôles de plausibilité
cm 420 : 107
cm 431 : 207
cm 440 : 304
cm 451 : 400, 418, 423, 424

Modification de la procédure d'annulation d'annonce – les annonces sont annulées quotidiennement et non plus après le traitement de fin de mois cm 323

Les adresses des environnements de tests peuvent être consultées sur le site internet de la CdC cm 135

Suppression du champ « insurantMaritalStatus » cf cm 311, 325, 350, 373

Suppression des documents 105 et 205 (mat-UPI et ser-UPI) cf cm 334 et 335

Modification cm 346 utilisation Webservice SEODOR incl. l'Armée et J+S

Liste des abréviations

APA	Allocation paternité
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CAAdop	Circulaire sur l'allocation d'adoption
CAMaPat	Circulaire sur les allocations de maternité et de paternité
CAPC	Circulaire sur l'allocation de prise en charge
CdC	Centrale de compensation
cm	chiffre marginal
chap.	chapitre
CI	Conseil informatique de la Confédération
DAPG	Directives concernant le régime des allocations pour perte de gain
e-ch	Normes de cyberadministration (www.ech.ch)
LAPG	Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (loi sur les allocations pour perte de gain) (RS 834.1)
LAVS	Loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (RS 831.10)
LPD	Loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (RS 235.1)
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
PED	Directives sur la plateforme informatique d'échange de données
RAPG	Règlement sur les allocations pour perte de gain

RAVS	Règlement du 31 octobre 1947 sur l'assurance-vieillesse et survivants (SR 831.101)
RegAPG	Registre des APG
sedex	secure data exchange – plateforme technique de la Confédération pour l'échange sécurisé et asynchrone de données
SEODOR	Schnittstelle EO Dienstleistungsorganisationen-EORegSIPA Système d'information sur le personnel de l'armée et de la protection civile
SLA	<i>service level agreement</i> – convention relative à la qualité et au prix d'un contrat de prestation de services
sM-Client	<i>sedex-Meldeclient</i> – logiciel facilitant l'intégration de systèmes informatiques avec sedexUPI Base de données unique person identification – registre central suisse de personnes avec indication du numéro AVS
URL	<i>uniformresourcelocator</i> (« repère uniforme de ressources ») – adresse Internet
UPI	Unique Person Identification - Il s'agit de la fonctionnalité du Registre Central des Assurés des assurances sociales fédérales qui implémente l'identification administrative de personnes physiques et la gestion de l'identificateur numéro AVS.
WIsB	Directives du CI concernant la sécurité informatique dans l'administration fédérale
XML	<i>extensible markup language</i> (langage standardisé de balisage des données)
XSD	Langage de définition de schéma XML

1 Généralités

100 Les présentes directives relatives au registre des APG et à l'échange de données APG définissent l'interface entre l'application de la LAPG décrite d'une part dans les directives concernant le régime des allocations pour perte de gain (DAPG), dans la circulaire sur les allocations de maternité et sur les allocations de l'autre parent (CAMaAP), dans la circulaire sur l'allocation de prise en charge (CAPC) et d'autre part dans la circulaire sur l'allocation d'adoption (CAAdop) et les exigences organisationnelles et techniques liées à l'exploitation du registre des APG, ainsi que l'échange de données afférent.

Ce document décrit les processus spécifiques applicables par les caisses de compensation et la CdC, les exigences posées aux systèmes d'information des caisses de compensation, l'échange de données proprement dit, les contrôles de plausibilité à exécuter, ainsi que l'interface technique avec les définitions de données. Il s'adresse par conséquent aussi bien aux professionnels intéressés des caisses de compensation qu'aux spécialistes techniques chargés du développement et de la maintenance des solutions informatiques.

1.1 But du registre des APG

[Art. 21, al. 2, LAPG](#) :

A moins que la présente loi n'en dispose autrement, les dispositions de la LAVS concernant les employeurs, les caisses de compensation, le règlement des comptes et des paiements, la comptabilité, la révision des caisses et le contrôle des employeurs, la Centrale de compensation et le numéro d'assuré sont applicables par analogie.

[Art. 71, al. 4, let. b, LAVS](#) :

La Centrale tient :

b. un registre central des prestations en cours, y compris les indications sur l'octroi de rentes étrangères, qui recense les prestations en espèces et sert à prévenir les paiements indus, à faciliter l'adaptation des prestations et à informer les caisses de compensation des cas de décès.

Cela signifie par analogie que la Centrale de compensation tient un registre des APG dans les buts suivants :

- a. prévenir la perception cumulée des prestations APG ;
- b. assurer la transparence sur les APG versées ;

- c. soutenir les organes de l'assurance-vieillesse et survivants dans l'exécution de la présente loi ;
- d. informer la Confédération et les cantons et fournir les données nécessaires aux analyses statistiques.

- 110 Le registre des APG (RegAPG) constitue la plateforme d'information centrale concernant les allocations pour perte de gain versées conformément à la LAPG.
- 111 Les allocations pour perte de gain perçues en vertu de la LAPG sont inscrites dans le RegAPG.
- 112 Le RegAPG poursuit les objectifs suivants :
- La prévention des demandes de prestations abusives (et notamment des doubles paiements conformément à l'[art. 1a, 16i et 16n LAPG](#)) ;
 - L'amélioration de la qualité des données relatives aux APG ;
 - La mise à disposition d'une base de données pour effectuer des analyses statistiques.
- Le contenu, la structure et l'organisation du registre se fondent sur ces objectifs.
- 113 Le RegAPG présente l'état des APG telles qu'enregistrées au moment de la consultation ou de l'annonce. Il signale également les annonces ou enregistrements contradictoires aux caisses de compensation, mais qu'il appartient exclusivement à ces dernières de lever ces contradictions. La réception, l'examen et l'enregistrement des demandes d'APG (formulaire de demande APG), ainsi que les paiements correspondants incombent entièrement aux caisses de compensation.

1.2 Organisation concernant l'exploitation du RegAPG

- 120 L'organisation concernant l'exploitation du RegAPG est structurée comme suit :
- la Centrale de compensation (CdC) gère le registre ;
 - les services qui communiquent les données sont les organes de l'assurance-vieillesse et survivants cités à l'[art. 21 LAPG](#) et à l'[art. 63, al. 3, LAVS](#) (caisses de compensation) ;

-
- l'organe de surveillance est l'Office fédéral des assurances sociales (cf. [art. 23, al. 1, LAPG](#)).

1.3 Rôle et attributions de la Centrale de compensation (CdC)

- 130 La CdC assure l'exploitation du RegAPG conformément aux prescriptions légales. Elle est responsable de toutes les questions d'ordre organisationnel et technique.
- 131 A l'aide des moyens d'information appropriés, la CdC garantit l'échange de données entre les caisses et le registre. Elle met à disposition les informations et les équipements nécessaires à cet effet. Elle est en outre responsable du respect des normes de sécurité de l'administration fédérale en vigueur selon l' « [Ordonnance sur la protection contre les cyberrisques dans l'administration fédérale \(OPCy\)](#) » ainsi que du développement ultérieur et de l'entretien du RegAPG.
- 132 La CdC met en place et exploite le Bureau de gestion RegAPG dont les attributions sont les suivantes :
- assurer l'exploitation du registre ;
 - tenir une liste des services qui communiquent les données ;
 - surveiller la continuité du flux d'informations entre les caisses de compensation et le registre ;
 - servir de point de contact pour les caisses de compensation (eoreg@zas.admin.ch) ; fournir une assistance en cas de problèmes « métier » ou techniques ;
 - coordonner la collaboration entre les caisses de compensation et la CdC en cas de problèmes liés à l'échange d'annonces ou au registre ;
 - détecter les incohérences dans le registre ainsi que les communications de données contradictoires et demander aux caisses de compensation de lever ces contradictions ;
 - assurer l'information et la communication concernant le RegAPG.
- 133 La CdC doit être raccordée à la plateforme d'échange de données sedex et exploite à cet effet l'infrastructure requise pour la réception et l'envoi des annonces. L'adresse sedex pour le RegAPG opérationnel est 6-600000-1 et pour l'interrogation du Webservice « SEODOR » 6-600024-1.

- 134 La CdC veille à ce que le RegAPG assume correctement l'ensemble des fonctions spécifiées dans les présentes directives.
- 135 Outre le système opérationnel, la CdC exploite deux systèmes test RegAPG permettant aux caisses de compensation d'effectuer des tests techniques et de transmission. **Toute transmission d'annonce de test doit être coordonnée avec la CdC au préalable.**
Les adresses et les aspects technique sont décrits sur le site <https://www.zas.admin.ch> (cf. Partenaires et institutions/ Registre des allocations perte de gain / [Informations destinées aux organes d'exécution](#)).
- 136 La CdC assure la réception et le traitement quotidien des annonces, ainsi que le traitement mensuel.

1.4 Rôle et attributions des caisses de compensation

[Art. 21 LAPG](#) Organes et dispositions applicables

¹ L'application de la présente loi incombe aux organes de l'assurance-vieillesse et survivants ...

[Art. 43 RAPG](#) Exécution

¹ Le Département fédéral de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent règlement.

² Il peut édicter des dispositions d'exécution à l'intention des organes d'exécution et, en accord avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et le Département fédéral de l'économie, des directives à l'intention des comptables de l'armée et de la protection civile, des organisateurs de formation des cadres de Jeunesse et Sport (J+S) et des organes chargés de l'exécution du service civil.

[D-RegAPG](#) Directives relatives au registre des APG et à l'échange de données APG

Cm 210

Les annonces traitées durant le mois où elles ont été reçues sont rassemblées en un envoi groupée et transmises au RegAPG en un ou plusieurs paquets d'annonces pour la fin du mois suivant au plus tard.

140

Les caisses de compensation transmettent toutes les allocations pour perte de gain par voie électronique au RegAPG, selon la procédure décrite ci-après. Elles sont soumises à une obligation de communiquer.

- 141 Les caisses de compensation mettent en place les processus internes ad hoc et gèrent des systèmes d'information appropriés pour le traitement et l'administration des allocations pour perte de gain.
- 142 Conformément au cm 3037 des [PED](#), les caisses de compensation doivent être raccordées à la plateforme d'échange de données sedex. Elles exploitent l'infrastructure nécessaire pour la réception et l'envoi des annonces.
- 143 Les caisses de compensation s'assurent que leurs systèmes d'information prennent également en charge les contrôles de plausibilité décrits ci-après (cf. chap. 4) dans le cadre du traitement des allocations pour perte de gain. S'agissant de la communication de données, elles veillent en outre au respect des spécifications décrites ci-après (cf. chap. 3).
- 144 Les caisses de compensation communiquent au RegAPG les allocations pour perte de gain versées au cours d'un mois donné, pour la fin du mois suivant au plus tard.
- 145 Les caisses de compensation veillent à ce que les annonces erronées ou conflictuelles reçues par le RegAPG soient clarifiées et rectifiées dans un délai de 30 jours.
- 146 Dans le cadre des annonces en retour transmises chaque mois, les caisses de compensation concernées reçoivent des rappels pour les annonces erronées/conflictuelles qui n'ont pas été rectifiées depuis plus de 3 mois.

1.5 Contenu du registre des APG

[Art. 71, al. 4, let. b, LAVS](#) Création et tâches

b. La Centrale de compensation tient un registre central des prestations en cours, qui recense les prestations en espèces et sert à prévenir les paiements indus, à faciliter l'adaptation des prestations et à informer les caisses de compensation des cas de décès.

Il s'ensuit qu'il n'existe pas de dispositions explicites quant au contenu d'un registre des APG. Les éléments de données requis doivent par conséquent être dérivés des objectifs du RegAPG (cf. cm. 112).

- 150 Pour répondre aux exigences posées, le RegAPG comporte les champs de données suivants:
- a. identifiant de la personne: numéro d'assuré (nom de famille, prénoms, date de naissance, sexe repris d'UPI), nombre d'enfants et domicile de l'ayant droit, numéro d'assuré de l'enfant (CAPC et CAAdop), date de naissance ou date de l'accueil de l'enfant en vue de son adoption, pays de résidence de l'enfant (APA);
 - b. mois comptable, genre de service, numéro de référence, numéro de contrôle, activité exercée avant l'APG;
 - c. revenu journalier moyen, dates de début et de fin de l'indemnisation, nombre de jours et indemnité de base pour l'APG;
 - d. codes pour le montant d'indemnité journalière AI/AMaI/AA/AM/AC, l'allocation d'exploitation et l'allocation pour frais de garde ;
 - e. montant total de l'APG et mode de paiement;
 - f. breakRuleCodes pour les cas particuliers (contournements de plausibilités).

1.6 Plateforme d'échange de données

- 160 La communication des données entre les caisses de compensation et la CdC s'effectue de manière asynchrone via la plateforme d'échange de données [sedex](#).
- 161 Les dispositions des directives sur la plateforme informatique d'échange de données ([PED](#)) s'appliquent pour le raccordement à sedex des caisses de compensation.
- 162 Les annonces d'APG sont transmises avec le messageType sedex 2015. Les valeurs subMessageType des différents types d'annonce sont présentées aux cm 370ss.

1.7 Format des annonces

- 170 Les annonces d'APG sont transmises au format XML, sous forme de fichiers XSD et XSLT. L'OFAS est responsable des définitions correspondantes et de leur publication, qu'il établit en collaboration avec la CdC et les caisses de compensation.
- 171 Les annonces sont transmises au registre des APG sous une forme structurée, ce qui permet leur traitement automatique.
- 172 Les annonces en retour du registre aux caisses de compensation sont effectuées sous forme d'annonces sedex « non structurées », contenant des documents PDF en tant qu'attachements.
- 173 Pour l'envoi via sedex, les paquets d'annonces sont intégrés dans le cadre d'annonce eCH-0090. Lors de l'utilisation du sM-Client, cette opération est réalisée automatiquement par le gestionnaire de messages.
- 174 Les communications de données proprement dites doivent correspondre au cadre d'annonce eCH-0058. Les annonces métier individuelles sont rassemblées en un paquet d'annonces et transmises sous forme d'une annonce sedex unique.
- 175 Pour le format du cadre d'annonce, la norme eCH-0058 version 4 (ou version ultérieure) ([cf. eCH-0058 : Norme d'interface – cadre d'annonce](#)) s'applique.

2 Processus d'annonce

- 200 Les annonces des caisses de compensation sont envoyées au RegAPG sous forme d'annonce groupée, ce qui permet de réduire le nombre de paquets d'annonces sedex (et donc les coûts).
- 201 La structure de base d'une annonce est décrite dans les documents suivants :
- [Manuel sedex](#)
 - [eCH-0058 : Norme d'interface – cadre d'annonce](#)
 - [Concept détaillé – format d'annonce](#)

2.1 Vue d'ensemble

- 210 Le processus global se compose des étapes suivantes :
- L'assuré ou son employeur initie le processus par la transmission du formulaire APG à la caisse de compensation compétente.
 - La caisse de compensation vérifie la validité et l'exhaustivité des informations figurant dans le formulaire APG (tous les champs remplis, signatures apposées, etc.).
 - Le formulaire est enregistré dans le système d'information de la caisse de compensation et soumis aux contrôles de plausibilité décrits ci-après (cf. chap. 4). Dans ce cadre, les règles applicables sont identiques à celles relatives au registre central des APG. Pour procéder à des comparaisons, la caisse de compensation dispose toutefois uniquement de ses propres bases de données, où ne sont enregistrées que les allocations pour perte de gain traitées par ses seuls soins. Cela signifie que des contrôles sur plusieurs caisses ne sont possibles que dans le registre central des APG de la CdC.
 - Pour les cas non problématiques, le paiement est versé à l'assuré ou crédité sur le compte courant de l'employeur, puis l'annonce destinée au RegAPG est préparée. Les cas problématiques sont soumis à un processus interne de traitement des erreurs.

- Les annonces traitées durant le mois où elles ont été reçues sont rassemblées en un envoi groupée et transmises au RegAPG en un ou plusieurs paquets d'annonces pour la fin du mois suivant au plus tard.
- La réception de l'annonce groupée par le RegAPG de la CdC est automatiquement confirmée (quittance) par sedex.
- Le RegAPG vérifie que les annonces respectent les plausibilités décrits ci-après (cf. chap. 4.1). Si une annonce contenue dans l'envoi est non-conforme le lot complet est retourné.
- Le RegAPG vérifie que les annonces respectent les plausibilités décrites ci-après (cf. chap. 4.2). Les annonces valides sont traitées et intégrées dans le RegAPG, tandis que les annonces invalides sont, selon les cas, retournées à la caisse de compensation individuellement ou regroupées.
- Lors du traitement mensuel du RegAPG, sont contrôlées tant la validité des annonces individuelles que les plausibilités de plusieurs annonces pour une seule allocation pour perte de gain (prestation intra-APG) et de plusieurs allocations pour perte de gain pour une seule personne (prestation inter-APG). Les erreurs constatées (conflits de données, doubles paiements, etc.) sont retournées aux caisses de compensation sous forme de liste au format PDF. Les caisses sont tenues de prendre les mesures qui s'imposent pour rectifier les annonces erronées.
- Les annonces en retour du RegAPG sont envoyées sous forme non structurée aux caisses de compensation et peuvent donc uniquement être traitées manuellement.

2.2 Annonces transmises par les caisses de compensation

220 Annonce de type 1 – annonce initiale : chaque nouvelle demande d'allocation pour perte de gain de services, de proche aidant, de congé paternité, allocation aux mères survivantes, allocation ou congé d'adoption ainsi que toute nouvelle maternité ou allocation aux pères survivants est communiquée à l'aide d'une annonce de type 1 et est enregistrée sur le compte 214.3060. Si l'annonce est valide, son contenu est ensuite intégré dans le RegAPG.

221

Le champ « businessProcessId » de toute annonce de type 1 doit contenir un nouveau numéro d'identification unique. Le format de ce champ est le suivant: **kkk.zzz.xxxxxxxx**, où
kkk = numéro à trois chiffres de la caisse (aligné à droite, rempli avec des zéros à gauche);
zzz = numéro à trois chiffres de l'agence (aligné à droite, rempli avec des zéros à gauche);
xxxxxxx = numéro d'identification unique, au choix de la caisse (p. ex. numéro séquentiel ou alphanumérique).
Exemple de businessProcessId valide: 001.000.0123456789.
Dans la partie réservée au numéro de caisse/d'agence, le businessProcessId d'une annonce de type 1 doit concorder avec les champs « deliveryOffice/officelIdentifier » et « deliveryOffice/branch » de l'annonce d'APG.

- 222 Cette définition du businessProcessId permet également, en cas de fusion de caisses ou d'intégration, de procéder à une mutation ultérieure des APG de la caisse fusionnée grâce à l'indication du businessProcessId initial.
- 223 Annonce de type 3 – correction: une annonce de type 3 signale **un versement complémentaire** à une allocation pour perte de gain déjà communiquée et est enregistrée sur le compte 214.3060. Le champ « businessProcessId » de l'annonce doit contenir le numéro d'identification d'une annonce de type 1 déjà communiquée. Les champs de données complétés d'une telle annonce remplacent ceux de l'annonce initiale, à l'exception des champs « numberOfDays », « basicDailyAmount » et « totalAPG » qui sont cumulés.
- 224 Annonce de type 4 – correction : une annonce de type 4 est une **annonce rectificative pour restitution** d'une allocation pour perte de gain déjà versée et est enregistrée sur le compte 214.4609. Pour le champ « businessProcessId », respectivement pour l'intégration ou le cumul du contenu, la procédure est la même que celle décrite au cm 223.

2.3 Cas d'annonce particuliers

2.3.1 Allocations d'exploitation et pour frais de garde

- 230 Les caisses peuvent traiter séparément les allocations d'exploitation, mais aussi les allocations pour frais de garde. Il arrive fréquemment qu'on fasse valoir un droit à ces deux types d'allocation une fois l'allocation de base traitée. Pour le RegAPG, une annonce d'allocation pour perte de gain se compose cependant de toutes les prestations relatives à une même période de service. Les allocations d'exploitation et pour frais de garde sont en outre toujours directement versées à la personne effectuant du service (à l'exception des membres de la famille travaillant dans l'exploitation agricole) et ce, également lorsque l'allocation de base est créditée à l'employeur. Les annonces des caisses au RegAPG doivent par conséquent être effectuées comme suit:
- 231 Lors du traitement complet d'un formulaire de demande APG comprenant une annonce simultanée de l'allocation de base, de l'allocation d'exploitation et de l'allocation pour frais de garde, toutes ces prestations doivent être communiquées dans les champs correspondants dans l'annonce initiale.
- 232 Si le formulaire de demande APG pour l'indemnité de base (sans allocation d'exploitation et pour frais de garde) est traité en premier, le champ « allowanceFarm » (allocation d'exploitation) de l'annonce initiale comprend la mention « false » et le champ « allowanceCareExpenses » (allocation pour frais de garde) le chiffre 0 (zéro). Lors du traitement ultérieur du formulaire de demande d'allocation pour frais de garde ou d'allocation d'exploitation, une annonce rectificative de type 3 devra être envoyée. Les champs correspondants sont alors complétés comme suit:
- champ « allowanceFarm » = « true »;
 - champ « allowanceCareExpenses » = montant total de l'allocation pour frais de garde.
- 233 Si, inversement, le formulaire de demande d'allocation pour frais de garde/d'exploitation est traité en premier, l'annonce ini-

tiale contient uniquement les éléments relatifs à cette prestation. Lors de l'enregistrement ultérieur du formulaire de demande APG relatif au service proprement dit et, le cas échéant, à l'allocation pour enfant/d'exploitation, l'annonce est traitée et envoyée au registre des APG sous forme d'annonce rectificative de type 3 avec les champs correspondants remplis.

- 234 Si la procédure décrite ci-dessus n'est pas respectée, l'envoi de deux annonces distinctes avec un genre de service et une période de service identiques conduira à un conflit d'annonce, qui devra être rectifié par la caisse.

2.3.2 Garantie d'indemnité journalière

- 235 Sous l'attribut « `averageDailyIncome` », la caisse annonce toujours le revenu journalier moyen que réalisait la personne immédiatement avant le service, le congé de maternité, de paternité, de proche-aidant ou avant l'accueil de l'enfant en vue de son adoption. Dans le cas d'un congé parental qui n'est pas pris en une fois, la base de calcul peut changer. Le salaire que la personne recevait avant le congé en question est déterminant. Le champ « `basicDailyAmount` » contient le taux/montant journalier de l'allocation de base (y compris les allocations pour enfants le cas échéant) qui en découle. Le fait qu'une personne soit mise au bénéfice d'une APG dont le montant correspond à celui de l'indemnité journalière garantie AI/LAMa/LAA/LAM ou LACI ne modifie pas cette pratique. Ces deux champs (« `averageDailyIncome` » et « `basicDailyAmount` ») ne doivent en aucun cas être déterminés en fonction du montant d'une garantie d'indemnité journalière ou par les bases de calcul de celle-ci. Le montant de la garantie d'indemnité journalière est compris dans l'attribut « `totalAPG` ».

2.3.3 Duplicata

- 236 En cas de perte d'un formulaire APG, la caisse de compensation peut en établir un duplicata pour les bénéficiaires sur présentation du livret de service. Mais le numéro de contrôle est alors inconnu. Les duplicatas de formulaires APG peuvent être

communiqués sans numéro de contrôle, mais doivent être assortis d'un breakRule (cf. cm 464 – breakRuleCode 505). Les engagements dans la protection civile et le recrutement doivent être établis sur la base de la consultation de SEODOR au lieu du livret de service (cm 1006 DAPG).

2.3.4 Annonce d'une allocation de maternité, paternité, de proche-aidant, d'adoption ou aux mères survivantes (code de prestation 90, 91, 92, 93 ou 95)

237 Pour l'allocation de paternité ainsi que pour l'allocation aux mères survivantes et pour l'allocation d'adoption, un seul formulaire de demande est délivré après le dernier jour de congé ouvrant droit à l'allocation ou après l'expiration de la période cadre.

Les formulaires APG pour les demandes d'allocation de proche-aidant sont établies mensuellement. Les deux conjoints doivent soumettre leurs demandes, selon leur choix, auprès d'une même caisse AVS dans laquelle un des conjoints exerçant une activité lucrative est affilié. Chaque demande fait l'objet d'une saisie de type d'annonce 1.

A une exception près, la date de début de période (startOfPeriod) et la date de fin de période (endOfPeriod) doivent correspondre au premier et au dernier jour de congé pris (jour ouvrable) de la période déclarée. La date de fin de période doit être prolongée pour les indemnités journalières supplémentaires, qui tombent en dehors de cette période. Le nombre de jours entre la date de début et la date de fin de période ne doit pas être inférieur au nombre d'indemnités journalières versées.

Le champ «numberOfDays» doit contenir le nombre d'allocations journalières versées y compris les 2 jours d'allocations journalières supplémentaires par 5 jours d'indemnisation selon la LAPG.

Pour les allocations de maternité (code de prestation 90), de paternité (code de prestation 91), de proche-aidant (code de prestation 92), d'adoption (code de prestation 93) ou aux mères survivantes (code de prestation 95) le champ «childInsurantVn»

doit obligatoirement contenir le numéro AVS de l'enfant concerné. Pour les enfants mort-nés après la 23^e semaine de grossesse, le numéro AVS 756.9999.9999.99 doit être utilisé. En cas de naissance multiple le NAVS du premier enfant né doit être utilisé.

2.4 Annonces de la CdC

240 Annonce de type 5 – protocole de traitement mensuel – annonce en retour de la CdC aux caisses de compensation: les différents protocoles de traitement sont préparés sous forme de documents PDF et envoyés dans une annonce sedex en tant qu'attachments. Une liste des types d'attachment figure au cm 335.

2.5 Traitement des erreurs techniques

- 250 Pour le traitement des annonces présentant des problèmes techniques, la procédure standard à appliquer est décrite dans le « Concept détaillé – format d'annonce eCH-0058 ». Deux types d'erreur peuvent être constatés :
- 251 Si une annonce sedex contient un fichier ZIP corrompu ou invalide, sedex retourne l'intégralité de l'envoi à l'expéditeur.
- 252 Les fichiers XML non correctement formés ou dont la définition de schéma est invalide (utilisation d'une mauvaise version de XSD, données erronées dans le fichier XML) sont retournés à l'expéditeur par le RegAPG, chacun assorti d'une enveloppe sedex propre. Les erreurs de ce type doivent être rectifiées par la caisse de compensation concernée dans le cadre d'un processus ad hoc, puis les annonces doivent être renvoyées.
- 253 En principe, l'expéditeur doit veiller à ce que de telles erreurs techniques soient détectées et corrigées avant l'envoi, de sorte que seules des annonces valables techniquement soient envoyées. Toute annonce groupée contenant des annonces individuelles invalides est retournée en intégralité par le sM-Client.

3 Spécifications des annonces

3.1 Annonce initiale de type 1

310 Une annonce initiale de type 1 permet à la caisse de compensation de communiquer au RegAPG qu'elle a attribué une allocation pour perte de gain.

311 L'annonce comporte les attributs suivants:

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
deliveryOffice/ officeIdentifier	int [1 - 999]	1..1	Numéro de la caisse de compensation
deliveryOffice/branch	int [0 – 999]	1..1	Numéro de l'agence
insurant	→ Ref person- Identification- Type ((eCH- 0044f, forgiv- ing version)	1..1	eCH-0044f personIdentificationType contient entre autres les attributs suivants : Numéro AVS (vn), Nom, Prénom, Sexe, Date de naissance. Le NAVS13 suffit à l'identification. Les autres éléments ne doivent pas être annoncés dans la mesure où ils sont repris de UPI. C'est pour cela que la « forgiving version » (tous les champs optionnels) est utilisée.
insurantMaritalStatus	→ Ref mari- talStatusType	1..0	Etat civil de l'assuré (conformément aux codes indiqués au cm 373)
numberOfChildren	short	0..1	Nombre d'enfants (cf. Error-Cd 301)
insurantDomicile	→ insurantDo- micileType	1..1	Pays de domicile si l'assuré habite à l'étranger ou pays et canton si l'assuré habite en Suisse (conformément aux codes indiqués au cm 372)
accountingMonth	gYearMonth [1980-01 – 2099-1]	1..1	Mois comptable au format AAAA-MM
serviceType	serviceType- Type	1..1	Conformément aux codes indiqués au cm 371
referenceNumber	int	0..1	Numéro de référence, obligatoire en cas de service dans la PCi (service-Type = 20, 21, 22, 23 ¹)

¹ Pour services jusqu'au 31.12.2020

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
controlNumber	unsignedInt [0 - 32767]	0..1	Numéro de contrôle, obligatoire en cas de service civil (serviceType = 40, 41)
activityBeforeService	activityBefore-ServiceType	1..1	Conformément aux codes indiqués au cm 374
averageDailyIncome	decimal [-99999999.99 - 99999999.99]	1..1	Revenu journalier moyen
startOfPeriod	Date[1980-01-01 - 2099-01-01]	1..1	Date de début de la période d'indemnisation
endOfPeriod	Date[1980-01-01 - 2099-01-01]	1..1	Date de fin de la période d'indemnisation
numberOfDays	short	1..1	Nombre de jours d'indemnisation
basicDailyAmount	decimal [-99999999.99 - 99999999.99]	1..1	Taux/montant journalier de l'allocation de base y compris les éventuelles allocations pour enfants (mais hors allocation d'exploitation et allocation pour frais de garde – montant en francs et centimes).
dailyIndemnityGuaranteeAI	boolean	1..1	Garantie de l'indemnité journalière AI/AMa/AA/AM/AC
allowanceFarm	boolean	1..1	Allocation d'exploitation
allowanceCareExpenses	T decimal [-99999999.99 - 99999999.99]	1..1	Allocations pour frais de garde : montant total (en francs et centimes) pour l'ensemble de la période.
totalAPG	decimal [-99999999999.99 - 99999999999.99]	1..1	Montant total en francs et centimes de l'APG (allocation de base, allocations pour enfants, allocation d'exploitation et allocation pour frais de garde, garantie de l'indemnité journalière AI/AMa/AA/AM/AC).
paymentMethod	paymentMethodType	1..1	Mode de paiement conformément aux codes indiqués au cm 375
breakRules	breakRuleType	0..1	Dans des cas exceptionnels, certaines règles de plausibilité peuvent être contournées (voir chap. 4.6)
maternityLeaveData	maternityLeaveDataType	0..1	Le "maternityLeaveDataType" contient le champ " childInsurantVn". Voir cm 237 et 380.1. Pour les enfants mort-nés après la 23e semaine de grossesse, le numéro AVS 756.9999.9999.99 doit être utilisé.

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
paternityLeaveData	paternityLeaveDataType	0..1	Le « paternityLeaveDataType » contient les champs suivants : newbornDateOfBirth, numberOfWorkdays, paternityLeaveType et childDomicile. Cf cm 237 et cm380
careLeaveData	careLeaveDataType	0..1	Le « careLeaveDataType » contient les champs suivants : childInsurantVn et careLeaveEventID. Cf cm 237 et cm381
adoptLeaveData	adoptLeaveDataType	0..1	Le « adoptLeaveDataType » contient les champs suivants : admissionDate, childinsurantVn, numberOfWorkdays, adoptLeaveType et childDomicile. Cf cm 237 et cm 381.1

3.2 Annonces rectificatives de types 3 et 4

- 320 Une annonce rectificative de type 3 vise à informer d'un paiement rétroactif en complément à une allocation pour perte de gain déjà communiquée et est enregistrée sur le compte 214.3060.
- 321 Une annonce rectificative de type 4 porte sur la restitution d'une allocation pour perte de gain déjà annoncée; elle est enregistrée sur le compte 214.4609.
- 322 Le champ « businessProcessId » d'une annonce rectificative doit contenir le numéro d'identification valide d'une annonce de type 1 déjà communiquée. Seuls les champs à modifier doivent être communiqués à l'exception des champs dans la balise XML pour le congé paternité (cf. cm 380), pour le congé d'adoption (cf. cm 381.1) et pour le congé de proche-aidant (cf. cm 381). Lors d'une annonce rectificative, tous les champs de la balise concernée, doivent à nouveau être renseignés. Fait exception à cette règle le champ « childInsurantVn » dans la balise concernant le congé paternité, le congé d'adoption ou le congé aux mères ou aux pères survivants. Tous les champs communiqués sont repris dans l'annonce cumulée et les anciens contenus sont supprimés, à l'exception

des champs « numberOfDays », « basicDailyAmount » et « totalAPG », lesquels sont cumulés.

323 Pour annuler une allocation pour perte de gain, il suffit d'envoyer une annonce rectificative (type 3/4) telle que, une fois cumulée avec l'ensemble des annonces précédentes relatives à cette APG, la valeur du champ « totalAPG » soit égale à zéro. Les annonces dont la valeur du champ « totalAPG » est égale à zéro, sont annulées quotidiennement lors du chargement dans le registre APG.

Une annonce annulée ne peut plus faire l'objet d'une modification ultérieure, le numéro d'identification (BusinessProcessId) d'une telle annonce ne peut plus être utilisé.

324 La modification du numéro AVS de l'assuré bénéficiaire d'une allocation pour perte de gain se fait par le biais d'une annonce de type 3, dont le champ « NAVS13 » contient le nouveau numéro d'assuré. Les autres champs de l'annonce restent vides s'ils ne doivent pas être modifiés, ou peuvent être envoyés complétés pour une modification (cf. cm 334).

325 L'annonce comporte les attributs suivants :

Attribut	Type	Occurrence	Description
timeStamp	Date (dateTime)	1..1	Champ servant à ordonner les annonces de types 3 et 4
deliveryOffice/ officelidentifiant	[1 - 999]	1..1	Numéro de la caisse de compensation
deliveryOffice/branch	int [0 – 999]	1..1	Numéro de l'agence
insurant	→ Ref person- identification- Type (eCH- 0044f)	0..1	eCH-0044f personIdentificationType contient entre autres les attributs suivants : Numéro AVS (vn), Nom, Prénom, Sexe, Date de naissance. Le NAVS13 suffit à l'identification. Les autres éléments ne doivent pas être annoncés dans la mesure où ils sont repris dans UPI. C'est pour cela que la « forgiving version » (tous les champs optionnels) est utilisée.
insurantMaritalStatus	→ Refmari- talStatusType	0..1	Etat civil de l'assuré (conformément aux codes indiqués au cm 373)
numberOfChildren	short	0..1	Nombre d'enfants (cf. Error-Cd 301)

Attribut	Type	Occurrence	Description
insurantDomicile	→ insurantDomicileType	0..1	Pays de domicile si l'assuré habite à l'étranger ou pays et canton si l'assuré habite en Suisse (conformément aux codes indiqués au cm 372)
accountingMonth	gYearMonth [1980-01 – 2099-1]	0..1	Mois comptable au format AAAA-MM
serviceType	servicType-Type	0..1	Conformément aux codes indiqués au cm 371
referenceNumber	int	0..1	Numéro de référence, obligatoire en cas de service dans la PCi (serviceType = 20, 21, 22, 23 ¹)
controlNumber	unsignedInt [0 - 32767]	0..1	Numéro de contrôle, obligatoire en cas de service civil (serviceType = 40, 41)
activityBeforeService	activityBeforeServiceType	0..1	Conformément aux codes indiqués au cm 374
averageDailyIncome	decimal [-99999999.99 - 99999999.99]	0..1	Revenu journalier moyen
startOfPeriod	date [1980-01-01 - 2099-01-01]	0..1	Date de début de la période d'indemnisation
endOfPeriod	date [1980-01-01 - 2099-01-01]	0..1	Date de fin de la période d'indemnisation
numberOfDays	short	0..1	Nombre de jours à ajouter au nombre de jours de l'annonce initiale de type 1 (et des annonces 3/4 liées) ; peut être négatif.
basicDailyAmount	decimal [-99999999.99 - 99999999.99]	0..1	Taux journalier à ajouter au taux de l'annonce initiale de type 1 (et des annonces 3/4 liées) ; peut être négatif.
dailyIndemnityGuaranteeAI	boolean	0..1	Garantie de l'indemnité journalière AI/AMa/AA/AM/AC
allowanceFarm	boolean	0..1	Allocation d'exploitation
allowanceCareExpenses	decimal [-99999999.99 - 99999999.99]	0..1	Allocations pour frais de garde: montant total (en francs et centimes) pour l'ensemble de la période.

¹ Pour services jusqu'au 31.12.2020

Attribut	Type	Occurrence	Description
totalAPG	decimal [- 999999999999999 9.99 - 999999999999999 9.99]	0..1	Montant total de l'APG à ajouter au montant total de l'annonce initiale de type 1 (et des annonces de types 3/4 liées); peut être négatif.
paymentMethod	paymentMethodType	0..1	Conformément aux codes indiqués au cm 375
breakRules	breakRuleType	0..1	Dans des cas exceptionnels, certaines règles de plausibilité peuvent être contournées (voir chap. 4.6)
maternityLeaveData	maternityLeaveDataType	0..1	Le « maternityLeaveDataType » contient le champ « childInsurantVn ». Voir cm 237 et 380.1. Pour les enfants mort-nés après la 23e semaine de grossesse, le numéro AVS 756.9999.9999.99 doit être utilisé
paternityLeaveData	paternityLeaveDataType	0..1	Le « paternityLeaveDataType » contient les champs suivants : newbornDateOfBirth, numberOfWorkdays, paternityLeaveType et childDomicile. Cf cm 237 et cm 380
careLeaveData	careLeaveDataType	0..1	Le « careLeaveDataType » contient les champs suivants : childInsurantVn et careLeaveEventID. Cf cm 237 et cm 381
adoptLeaveData	adoptLeaveDataType	0..1	Le « adoptLeaveDataType » contient les champs suivants : admissionDate, ChildinsurantVn, numberOfWorkdays, adoptLeaveType et childDomicile. Cf cm 237 et cm 381.1

3.3 Annonce en retour du RegAPG aux caisses de compensation – type 5

- 330 Le RegAPG n'établit pas d'accusé de réception métier des annonces. Une quittance est automatiquement générée au niveau de sedex, qui confirme la réception du paquet d'annonces à la caisse de compensation expéditrice.
- 331 Les paquets d'annonces reçus sont traités quotidiennement et les « non-plausibilités » (erreurs entraînant un retour de l'annonce) sont contrôlées (cf. cm 420). Les erreurs sont retournées le jour suivant aux caisses de compensation, sous forme d'annonce de type 5 avec un Attachment-Type 101 (parentalité – mat_decline) ou 201 (service – ser_decline). Les annonces

valides sont intégrées dans le registre. Le terme « parental » fait référence aux allocations de maternité, de paternité, d'adoption, de proche-aidant et aux allocations aux parents survivants.

- 332 Dans le cadre du traitement mensuel, toutes les plausibilités (cf. chap. 4 ss) sont contrôlées et les violations de plausibilités sont regroupées dans des protocoles d'erreur au format PDF. Il s'agit des types d'attachment 102, 202, 103, 203, 104, 204, 106, 206 (cf. cm 335).
- 333 La concordance avec la comptabilité est également contrôlée mensuellement et un rapport de comparaison est établi entre les données comptables et la somme des allocations pour perte de gain (précédemment 8A-8F). Ce rapport est livré même si aucune divergence n'est constatée. Il s'agit du type d'attachment 301, dans lequel aucune différenciation n'est opérée entre congé parental et service. Les caisses de compensation doivent corriger les divergences dans un délai de trois mois.
- 334 Les numéros d'assuré (NAVS13) figurant dans le RegAPG sont régulièrement comparés avec ceux du registre de référence des personnes UPI. Des modifications dans UPI peuvent donner lieu à des changements dans le RegAPG.

Une **fusion** est opérée lorsqu'un même assuré possède deux NAVS13. L'un de ces numéros sera conservé et l'autre désactivé. Une telle modification est effectuée automatiquement lors de la comparaison dans le RegAPG.

Une **fission** est opérée lorsque deux assurés ou plus possèdent le même NAVS13. Le registre ne peut pas identifier automatiquement quelles allocations pour perte de gain ont été versées à quel assuré. Seule la caisse peut, au terme de clarifications approfondies, procéder à la rectification des allocations pour perte de gain concernées (modification du NAVS13 lié aux allocations pour perte de gain concernées à l'aide d'une annonce de type 3 indiquant un nouveau NAVS13).

Si le NAVS utilisé par la CC n'est plus valable, un conflit 206 est levé (cf cm 431).

Autres modifications de données : la présente section du protocole de traitement contient des informations relatives à d'autres modifications de données dans UPI, qui pourraient entraîner un conflit avec les plausibilités dans le RegAPG (p. ex. modification ou précision de la date de naissance, du sexe, du pays de domicile).

335 Le tableau ci-après récapitule les protocoles de traitement et d'erreur, ainsi que les types d'attachment et noms de fichier:

Annonce	Type d'attachment	Nom de fichier	Périodicité	Remarques
Erreur technique (format technique invalide)	-	-	Dès réception de l'annonce	Traitement comme décrit au chapitre 2.5
Parentale Annonces rejetées	101	mat_decline	Jour suivant l'annonce de la caisse	Attachment
Service Annonces rejetées	201	ser_decline		
Parentale Confirmation de réception des annonces correctes	102	mat_confirm	Mensuelle	Attachment
Service Confirmation de réception des annonces correctes	202	ser_confirm		
Parentale Erreurs de <i>plausibilités simples</i>	103	mat_err	Mensuelle	Attachment envoyé uniquement si des annonces ont enfreint des <i>plausibilités simples</i> durant le mois considéré.
Parentale Erreurs de plausibilités <i>intra-APG</i>				Attachment envoyé uniquement si des annonces ont enfreint des <i>plausibilités intra-APG</i> durant le mois considéré.
Parentale Erreurs de plausibilités <i>inter-APG</i>				Attachment envoyé uniquement si des annonces ont enfreint des <i>plausibilités inter-APG</i> durant le mois considéré.
Parentale Erreurs de plausibilités <i>inter-APG</i> générées par une autre caisse				Annonce établie et envoyée uniquement si une autre caisse de compensation a généré des erreurs de plausibilités <i>inter-APG</i> durant la période considérée.

Annonce	Type d'attachement	Nom de fichier	Périodicité	Remarques
Service Erreurs de <i>plausibilités simples</i>	203	ser_err		Attachment envoyé uniquement si des annonces ont enfreint des <i>plausibilités simples</i> durant le mois considéré.
Service Erreurs de <i>plausibilités intra-APG</i>				Attachment envoyé uniquement si des annonces ont enfreint des <i>plausibilités intra-APG</i> durant le mois considéré.
Service Erreurs de <i>plausibilités inter-APG</i>				Attachment envoyé uniquement si des annonces ont enfreint des <i>plausibilités inter-APG</i> durant le mois considéré.
Service Erreurs de <i>plausibilités inter-APG</i> générées par une autre caisse				Annonce établie et envoyée uniquement si une autre caisse de compensation a généré des erreurs de <i>plausibilités inter-APG</i> durant la période considérée.
Parentale Rappels pour les conflits/erreurs datant de plus de 3 mois	104	mat_reminder	Mensuelle	Les annonces qui n'ont pas encore été rectifiées par les caisses de compensation après 3 mois font l'objet d'un rappel de la CdC.
Service Rappels pour les conflits/erreurs datant de plus de 3 mois	204	ser_reminder		
Rapport de comparaison 8A-8F	301	8a_8f	Mensuelle	Le rapport est envoyé tous les mois et contient des informations relatives aux comptes 214.3060 et 214.4609. Il est livré même si aucune divergence n'a été constatée. L'annonce 8A-8F n'opère pas de différenciation entre l'allocation parentale et des autres types de service.

- 336 Les fichiers PDF contenus dans l'annonce en retour sont nommés comme suit :
- nom_spécifique_du_fichier_sedexid_caisseagence_timestamp.pdf*,
où le nom spécifique du fichier correspond à celui figurant dans la colonne « Nom de fichier » du tableau du cm 335.
Exemple : *mat_decline_6-048000-1_48_20120101T050512.pdf*

L'ensemble des documents PDF sont détaillés dans le document « [Description des annonces de la CdC aux CC](#) ».

- 337 Les annonces en retour se composent de l'enveloppe structurée d'annonce et du cadre d'annonce, ainsi que des réponses proprement dites sous forme de documents PDF en attachement.

3.4 Accès au Registre

- 340 Les caisses de compensation peuvent interroger le RegAPG par le biais d'un Webservice pour l'interrogation d'un NAVS13.

Le sedex-messageType-Number **2016** avec le subMessageType (cf. cm 370) correspondant vaut pour l'interrogation. Le contrôle d'autorisation est fait via l'authentification sedex. Les informations concernant l'utilisation des Webservices se trouvent à l'adresse : <https://www.zas.admin.ch/zas/fr/home/partenaires-et-institutions-/registres-centraux/registre-des-apg/informations-destinees-aux-organes-dexecution-/echange-de-donnees--aspects-techniques--webservices.html> ou peuvent être commandées à l'adresse : eoreg@zas.admin.ch.

3.4.1 Webservice pour l'interrogation d'un NAVS13 – type 6

- 341 Par le biais de ce Webservice, la caisse de compensation peut effectuer une interrogation du registre avec comme arguments de recherche son numéro de caisse et le NAVS13 d'un bénéficiaire. Elle reçoit en retour l'état des annonces consolidées de l'ensemble des caisses, pour cet assuré, ainsi que les conflits et breakRules éventuels associés. Le retour est transmis de manière synchrone au format d'annonce de type 6 (cf. cm 350).

Par contre les caisses de compensation doivent obligatoirement utiliser ce Webservice avant le paiement d'une prestation, afin de s'assurer qu'aucune prestation n'a été versée pour le même bénéficiaire et une période identique (paiement à double).

3.4.2 Supprimé

3.4.3 Webservice pour l'interrogation de la base de données « SEODOR » – type 8

- 344 Les caisses de compensation peuvent interroger une partie des données issues du système d'information sur le personnel de l'armée et de la protection civile (SIPA) par le biais du Webservice « SEODOR » (messageType352)
- 345 Elles peuvent effectuer une interrogation de la base de données avec comme arguments de recherche le NAVS13 et/ou la date de début de période de service. Elles reçoivent en retour le détail de la période de service ou l'ensemble des périodes de service si la date de début n'est pas renseignée. Le retour est transmis de manière synchrone au format d'annonce de type 8 (cf. cm 350).
- 346 Le sedex-message Type-Number **2017** permet l'interrogation du registre SEODOR. Les caisses de compensation doivent obligatoirement utiliser ce Webservice avant le paiement d'une prestation de service dans la protection civile, le recrutement, de l'Armée et J+S afin de s'assurer que les informations figurant sur le formulaire APG correspondent avec les données du SIPA, conformément au chiffre 6012ss DAPG.

3.5 Retours structurés

- 350 Les annonces de type 6 contiennent les attributs décrits dans le tableau ci-dessous. Cette structure d'annonce est utilisée pour les demandes et les réponses du Webservice suite à l'interrogation du registre pour un NAVS13.

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
deliveryOffice/ officel-identifiant	int [1 - 999]	1..1	Numéro de la caisse de compensation
deliveryOffice/branch	int	1..1	Numéro de l'agence

	[0 - 999]		
insurant	→ Ref personIdentificationType (eCH-0044f, forgiving version)	0..1	eCH-0044f personIdentificationType contient entre autres les attributs suivants : Numéro AVS (vn), Nom, Prénom, Sexe, Date de naissance. Le NAVS13 suffit à l'identification. Les autres éléments ne seront pas annoncés dans la mesure où ils sont repris dans UPI. C'est pour cela que la « forgiving version » (tous les champs optionnels) est utilisée.
insurantMaritalStatus	→ RefmaritalStatusType	0..1	Etat civil de l'assuré (conformément aux codes indiqués au cm 373)
numberOfChildren	short	0..1	Nombre d'enfants (cf. Error-Cd 301)
insurantDomicile	→ insurant-Domicile-Type (*)	0..1	Pays de domicile si l'assuré habite à l'étranger ou pays et canton si l'assuré habite en Suisse (conformément aux codes indiqués au cm 372)
accountingMonth	gYearMonth [1980-01 – 2099-1]	0..1	Mois comptable au format AAAA-MM.
serviceType	serviceTypeType	0..1	Conformément aux codes indiqués au cm 371
referenceNumber	int	0..1	Numéro de référence, obligatoire en cas de service dans la PCi (serviceType = 20, 21, 22, 23 ¹)
controlNumber	unsignedInt [0 - 32767]	0..1	Numéro de contrôle, obligatoire en cas de service civil (serviceType = 40, 41)
activityBeforeService	activityBeforeService-Type	0..1	Conformément aux codes indiqués au cm 374
averageDailyIncome	decimal [-99999999.99 - 99999999.99]	0..1	Revenu journalier moyen
startOfPeriod	date [1980-01-01 - 2099-01-01]	0..1	Date de début de la période d'indemnisation
endOfPeriod	date [1980-01-01 - 2099-01-01]	0..1	Date de fin de la période d'indemnisation
numberOfDays	short	0..1	Nombre de jours d'indemnisation
basicDailyAmount	decimal	0..1	Taux/montant journalier de l'allocation de base y compris les éventuelles allo-

¹ Pour services jusqu'au 31.12.2020

	[-99999999.99 - 99999999.99]		cations pour enfants (mais hors allocation d'exploitation et allocation pour frais de garde – montant en francs et centimes).
dailyIndemnityGuaranteeAI	boolean	0..1	Garantie de l'indemnité journalière AI/AMal/AA/AM/AC
allowanceFarm	boolean	0..1	Allocation d'exploitation
allowanceCareExpenses	decimal [-99999999.99 - 99999999.99]	0..1	Allocations pour frais de garde : montant total (en francs et centimes) pour l'ensemble de la période.
totalAPG	decimal [-99999999999999.99 - 99999999999999.99]	0..1	Montant total en francs et centimes de l'APG (allocation de base, allocations pour enfants, allocation d'exploitation et allocation pour frais de garde, garantie de l'indemnité journalière AI/AMal/AA/AM/AC).
paymentMethod	paymentMethodType	1..1	Mode de paiement conformément aux codes indiqués au cm 375
maternityLeaveData	maternityLeaveDataType	0..1	Le « maternityLeaveDataType » contient le champ « childInsurantVn ». Voir cm 237 et 380.1. Pour les enfants décédés après la 23e semaine de grossesse, le numéro AVS 756.9999.9999.99 doit être utilisé
paternityLeaveData	paternityLeaveDataType	0..1	Le « paternityLeaveDataType » contient les champs suivants : newbornDateOfBirth, numberOfWorkdays, paternityLeaveType et childDomicile. cf cm 237 et cm 380
careLeaveData	careLeaveDataType	0..1	Le « careLeaveDataType » contient les champs suivants : childInsurantVn et careLeaveEventID. Cf cm 237 et cm 381
adoptLeaveData	adoptLeaveDataType	0..1	Le « adoptLeaveDataType » contient les champs suivants : admissionDate, ChildinsurantVn, numberOfWorkdays, adoptLeaveType et childDomicile. Cf cm 237 et 381.1
breakRules	breakRuleType	0..1	Dans certains cas d'exception, le contournement de plausibilité peut être autorisé. (cf chap.4.6)
conflicts	conflictType (2)	0..1	Conflits sur l'annonce
history	boolean	0..1	Annonce historique
creationDate	Date	1..1	Date de création de l'annonce dans le registre

mutationDate	Date	0..1	Date de mutation de l'annonce dans le registre
commandDetails	commandDetailsType (5)	1..1	Information de la commande

(*) insurantDomicileType

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
canton	cantonCode	0..1	Liste des cantons de l'OFAS
country	countryCode	1..1	Liste des nombres-clés des Etats (NZ) conformément aux Directives de comptabilité et d'audit (1)

(1) <http://www.bsv.admin.ch/vollzug/documents/view/134/lang:fre/category:24/viewlang:fre>

(2) ConflictType

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
plause	INT	1..1	Plause violée c.f. document d'échange
interAnnonceConflict	InterAnnonceConflitType (3)	0..n	Information sur le conflit

(3) InterAnnonceConflictType

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
deliveryOffice/officelidentifiant	INT (0 à 999 - Max Value)	1..1	Numéro de la caisse de compensation
deliveryOffice/branch	INT (0 à 999 - Max Value)	1..1	Numéro de l'agence
interval	IntervalType (4)	1..1	Interval du conflit

(4) IntervalType

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
startDate	Date	1..1	date de début
endDate	Date	1..1	date de fin

351 Supprimé

352 Les annonces de type 8 contiennent les attributs suivants : l'interrogation du registre SEODOR est structuré suivant le type de message MT2017.

Interrogation

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
vn	→ Ref vnType (eCH-0044f)	1..1	NAVS13 de la personne dont on souhaite récupérer les périodes de service
startDate	xs:date	0..1	Date à partir de laquelle les périodes de service doivent être récupérées

Réponse

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
formType	formTypeType	1..1	Type de formulaire : 318.730 = Service Militaire 318.731 = Service Civil 318.735 = Jeunesse et Sport 318.737 = Protection Civile
insurant	→ Ref insurantType (1)	1..1	Assuré dont on souhaite récupérer les périodes de service
address	→ Ref addressInformationType (2)	1..1	Adresse de l'assuré
insurantDomicile	→ Ref insurantDomicileType (3)	1..1	Domicile de l'assuré
departmentId	departmentIdType (xs:token [maxLength = 40])	0..1	Id du département

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
controlNumber	controlNumberType (xs:int [0..999])	0..1	Numéro de contrôle
personalNumber	personalNumberType (xs:token [maxLength = 40])	0..1	Numéro personnel
referenceNumber	referenceNumberType (xs:token [maxLength = 40])	0..1	Numéro de référence
serviceEntryDate	xs:date	0..1	Date d'entrée en service
startOfPeriod	xs:date	1..1	Date de début de la période de service
endOfPeriod	xs:date	1..1	Date de fin de la période de service
serviceType	serviceTypeType	1..1	Conformément aux codes indiqués au cm 371
annotation	annotationType (xs:string [maxLength = 150])	0..1	Annotation
numberOfDays	xs:unsignedInt	1..1	Nombre de jour de la période de service
userId	userIdType (xs:token [maxLength = 30])	0..1	Id de l'utilisateur
mobilePhone	→ Ref phoneNumberType (eCH-0046)	0..1	Numéro de téléphone mobile
emailAddress	→ Ref emailAddressType (eCH-0046)	0..1	Adresse mail

(1) insurantType

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
vn	→ Ref vnType (eCH-0044f)	1..1	NAVS13 de l'assuré lié à la période de service
officialName	→ Ref baseNameType (eCH-0044f)	1..1	Nom de l'assuré
firstName	→ Ref baseNameType (eCH-0044f)	1..1	Prénom de l'assuré
sex	→ Ref sexType (eCH-0044f)	1..1	Sexe de l'assuré
dateOfBirth	Date	1..1	Date de naissance de l'assuré

(2) addressInformationType

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
addressLine1	→ Ref addressLineType (eCH-0010)	0..1	Ligne 1 de l'adresse
addressLine2	→ Ref addressLineType (eCH-0010)	0..1	Ligne 2 de l'adresse
addressLine3	→ Ref addressLineType (eCH-0010)	0..1	Ligne 3 de l'adresse
zipCode	→ Ref foreignZipCodeType (eCH-0010)	1..1	Code postal
town	→ Ref townType (eCH-0010)	1..1	Ville

(3) insurantDomicileType

Attribut	Type	Occurrence	Description / remarques
country	→ Ref countryIdType (eCH-0008)	1..1	Pays de domicile de l'assuré
canton	→ Ref cantonAbbreviationType (eCH-0007)	0..1	Abréviation du canton de domicile de l'assuré

3.6 Cadre d'annonce (headerType)

360 Le cadre d'annonce se conforme à la norme eCH-0058.

361 Attributs du cadre d'annonce utilisés pour une annonce initiale de type 1 (caisse de compensation – RegAPG) :

Attribut	Type	Occurrence	Description
senderId	Attribution par l'expéditeur	1..1	
recipientId		1..1	Destinataire
messageId		1..1	
businessProcessId		1..1	Identification de l'APG, cf. cm 221 pour le format
messageType	2015	1..1	Type d'annonce sedex
subMessageType	000101	1..1	Type 1
sendingApplication		1..1	
messageDate		1..1	Date de génération de l'annonce
eventDate		1..1	Début de la période
action	1	1..1	Nouveau = 1
attachment		0..0	Non utilisé
testDeliveryFlag		1..1	
responseExpected	True	1..1	

362 Attributs du cadre d'annonce utilisés pour les annonces rectificatives de types 3 et 4 (paiements rétroactifs et restitutions, caisse de compensation – RegAPG)

Attribut	Type	Occurrence	Description
senderId	Attribution par l'expéditeur	1..1	
recipientId		1..1	Destinataire
messageId		1..1	Identification technique de l'annonce
businessProcessId		1..1	Identification de l'APG, cf. cm 221 pour le format
messageType	2015	1..1	Type d'annonce sedex
subMessageType	000301 000401	1..1	3 = type 3 4 = type 4
sendingApplication		1..1	

Attribut	Type	Occurrence	Description
messageDate		1..1	Date de génération de l'annonce
eventDate		1..1	Début de la période
action	4	1..1	4 = correction
attachment		0..0	Non utilisé
testDeliveryFlag		1..1	
responseExpected	True	1..1	

363 Attributs du cadre d'annonce utilisés pour une annonce en retour de type 5 (RegAPG – Caisse de compensation)

Attribut	Type	Occurrence	Description
senderId	Attribution par l'expéditeur	1..1	
recipientId		1..1	Destinataire
messageId		1..1	Identification technique de l'annonce
referenceMessageId		0..1	Utilisé uniquement pour les retours concernant des fichiers ZIP corrompus ou un format XML invalide
businessProcessId		0..0	Non utilisé car le protocole de traitement concerne plusieurs annonces
messageType	2015	1..1	
subMessageType	000501	1..1	5 = protocole de traitement
sendingApplication		1..1	
messageDate		1..1	Date de génération de l'annonce
eventDate		1..1	Date du retour
action	Nouveau = 1	1..1	

Attribut	Type	Occurrence	Description
sendingApplication		1..1	
messageDate		1..1	Date de génération de l'annonce
eventDate		1..1	Date de l'annonce en retour
action	1	1..1	Nouveau = 1
attachment		0..0	Non utilisé
testDeliveryFlag		1..1	
responseExpected	False	1..1	

365 Attributs non utilisés du cadre d'annonce

Attribut	Type	Occurrence	Description
originalSenderID	Non paramétré	0..0	Non utilisé
ourBusinessReferenceld	Non paramétré	0..0	Non utilisé
yourBusinessReferenceld	Non paramétré	0..0	Non utilisé
uniqueIdBusinessTransaction	Non paramétré	0..0	Non utilisé
declarationLocalReference	Non paramétré	0..0	Non utilisé
partialDelivery	Non paramétré	0..0	Non utilisé
comment	Non paramétré	0..0	Non utilisé
initialMessageDate	Non paramétré	0..0	Non utilisé
modificationDate	Non paramétré	0..0	Non utilisé
subject	Non paramétré	0..0	Non utilisé
object	Non paramétré	0..0	Non utilisé
testData	Non paramétré	0..0	Non utilisé
businessCaseClosed	Non paramétré	0..0	Non utilisé
extension	Non paramétré	0..0	Non utilisé

3.7 Codes et types pour l'échange de données

370 Types d'annonce (codes pour subMessageType)

Type d'annonce (<i>subMessageType</i>)	Code
Annonce initiale d'APG (nouvelle annonce)	000101
Annonce rectificative pour paiement rétroactif (compte 214.3060)	000301
Annonce rectificative pour restitution (compte 214.4609)	000401
Annonce en retour RegAPG – caisses	000501

Type d'annonce (<i>subMessageType</i>)	Code
WebService pour l'interrogation d'un NAVS13	000601

371 Codes pour les genres de service et de prestation

Genres de service/de prestation (<i>serviceType</i>)	Code
Armée	
Service normal	10
Service en qualité de recrue	11
Service d'avancement	12
Recrutement	13
Cadre en service long	14
Interruption de service (avant ESO)	15
Interruption pendant service d'avancement	16
Protection civile	
<u>Jusqu'au 31.12.2020</u> Services de troupe (sans cadre / spécialistes/ préposés au matériel et aux constructions)	20
<u>Dès le 1.1.2021</u> Services de troupe (cours de répétition selon art. 53 LPPCi et interventions selon art 46 LPPCi)	
Instruction de base	21
<u>Jusqu'au 31.12.2020</u> Services cadres, spécialistes, préposés au matériel et aux constructions	22
<u>Dès le 1.1.2021</u> Formation de cadres y compris commandants/commandantes sous code 23 précédemment	
Services commandants/commandantes qui ont débuté avant le 31 décembre 2020.	23
Jeunesse et Sport	
Formation de cadre Jeunesse + Sport	30
Service civil	
Service normal	40
Service avec taux recrues	41
Jeunes tireurs	
Cours moniteurs de jeunes tireurs	50
Parentalité	
Allocation de maternité	90
Allocation de paternité	91
Allocation de proche-aidant	92
Allocation d'adoption	93

Genres de service/de prestation (<i>serviceType</i>)	Code
Allocation aux pères survivants	94
Allocation aux mères survivantes	95

372 Codes des cantons et pays

Attribut	Type	Occurrence	Description
canton	cantonCode	0..1	Liste des cantons de l'OFAS
country	countryCode	1..1	Liste des nombres-clés des Etats (NC) conformément aux Directives http://www.bsv.admin.ch/vollzug/docu-ments/view/134/lang:fre/category:24/vie-wlang:fre

Canton	Code	Canton	Code
Zurich	1	Schaffhouse	14
Berne	2	Appenzell Rhodes-Extérieures	15
Lucerne	3	Appenzell Rhodes-Intérieures	16
Uri	4	Saint-Gall	17
Schwyz	5	Grisons	18
Obwald	6	Argovie	19
Nidwald	7	Thurgovie	20
Glaris	8	Tessin	21
Zoug	9	Vaud	22
Fribourg	10	Valais	23
Soleure	11	Neuchâtel	24
Bâle-Ville	12	Genève	25
Bâle-Campagne	13	Jura	50

373 Codes d'état civil - optionnel

Etat civil (<i>insurantMaritalStatus</i>)	Code
Célibataire	1
Marié(e)	2
Veuf/veuve	3
Divorcé(e)	4
Partenariat enregistré entre personnes du même sexe	6
Partenariat entre personnes du même sexe dissous judiciairement	7
Partenariat entre personnes du même sexe dissous par décès	8

Codes des statuts professionnels

Activité exercée avant le service (<i>activityBeforeService</i>)	Code
Salarié (y compris celles et ceux dont l'employeur n'est pas tenu de payer les cotisations)	1
Indépendant(e)	2
Non actif(ve)	3
Simultanément salarié(e) et indépendant(e)	4
Salarié(e) et indépendant(e) ayant adhéré à l'assurance facultative (Caisse suisse uniquement)	5

375 Codes des modes de paiement

Mode de paiement	Code
Directement à l'ayant droit	1
A l'employeur	2
Répartition entre employeur et personne assurée	3
Répartition entre plusieurs employeurs ainsi qu'avec ou sans la personne assurée	4

376 breakRuleCodes

Attribut	Type	Occ.	Description
breakRuleCode	Codes selon cm 464	1..n	<pre><breakRules> <breakRuleCode>500</breakRuleCode> <breakRuleCode>501</breakRuleCode> </breakRules></pre>

377 Le tableau ci-dessous indique le montant total maximum de l'allocation journalière (cf. [art. 16a, al. 1, LAPG](#)). Ce montant est susceptible d'être modifié.

Type	Maximum
Service normal (10)	275
Service en qualité de recrue (11)	69 / 275*
Service d'avancement (12)	275
Recrutement (13)	69 / 275*
Cadre en service long (14)	275
Interruption de service avant ESO (15)	69 / 275*
Interruption pendant service d'avancement (16)	275
Services de troupe (20)	275
Instruction de base (21)	69 / 275*

Type	Maximum
Services de cadres, spécialistes, préposés au matériel et aux constructions (22) ¹	275
Formation des cadres (22) ²	
Services commandants (23) ¹	275
Formation de cadre Jeunesse + Sport (30)	275
Service normal (40)	275
Service avec taux de recrues (41)	69 / 275*
Cours moniteurs de jeunes tireurs (50)	275
Allocation de maternité (90)	220
Allocation de paternité (91)	220
Allocation de proche-aidant (92)	220
Allocation d'adoption (93)	220
Allocation aux pères survivants (94)	220
Allocation aux mères survivantes (95)	220

(*avec enfants(s))

378 Structure du numéro de référence pour la protection civile (referenceNumber)

Dans le tableau

- CC désigne le numéro du canton (cas à 2 positions) (voir annexe)
- C désigne le numéro du canton (cas à une position) (voir annexe)
- Il désigne le numéro du centre d'instruction (selon liste officielle), ≠ 99
- NNNN : NAP de la localité où a lieu le cours

Structure du numéro de référence	Cas
Structure du cas 1 – instruction de base C.II.1 ou CC.II.1	1
Structure du cas 2 – instruction des cadres, cours de perfectionnement, instruction complémentaire C.II.2, CC.II.2 ou 26.00.1	2
Structure du cas 3 – cours de répétition et travaux de remise en état C.NNNN.1, CC.NNNN.1 et 26.00.2	3

¹ Pour les services jusqu'au 31.12.2020

² Pour les services dès le 1.1.2021

Structure du cas 4 – interventions en cas de catastrophe, en situation d'urgence C.99.1, CC.99.1 ou 26.99.1	4
Structure du cas 5 – interventions en faveur de la collectivité dans le cadre de cours de répétition C.99.2, CC.99.2 ou 26.99.2	5

379 Explications relatives au champ « controlNumber » : les 6 centres régionaux du service civil utilisent les numéros de contrôle suivants sur les formulaires APG. Ces numéros sont automatiquement imprimés par le système informatique sous le point « 2.1 N° de contrôle » lors de l'établissement du formulaire APG.

Centre régional	Nouveau n° de contrôle
Aarau	17
Thoune	16
Rüti	15
Rivera	14
Lucerne	13
Lausanne	11

380 PaternityLeaveDataType

Attribut	Type	Occ.	Description
newbornDateOfBirth	date	1..1	Date de naissance de l'enfant donnant droit à l'allocation de paternité
numberOfWorkdays	short	1..1	Nombre de jours indemnisés
paternityLeaveType	paternityLeave-Type	1..1	Type de congé de paternité selon cm 382
childDomicile	→ insurantDomicileType	1..1	Pays de résidence de l'enfant au moment de la demande. L'annonce du canton (selon cm 372) n'est pas obligatoire.
childInsurantVn	eCH-0044f :vnType	1... 1	NAVS13 de l'enfant (NAVS du premier enfant né en cas de naissance multiple)

380.1 MaternityLeaveDataType

Attribut	Type	Occ.	Description
childInsurantVn	eCH-0044f :vnType	1..1	NAVS13 de l'enfant (NAVS du premier enfant né en cas de naissance multiple)

381 CareLeaveDataType

Attribut	Type	Occ.	Description
childInsurantVn	eCH-0044f :vnType	1..1	NAVS13 de l'enfant pris en charge
careLeaveEventID	int	1..1	Numéro d'identification du cas donnant droit à l'allocation de proche-aidant. Il est formaté comme suit : cccaaax, «ccc» correspond aux 3 positions du numéro de la cc, «aaa» correspond aux 3 positions du numéro d'agence et « x » correspond à un numéro d'identification unique choisi par la cc

381.1 AdoptLeaveDataType

Attribut	Type	Occ.	Description
childInsurantVn	eCH-0044f :vnType	1 1	NAVS13 de l'enfant
numberOfWorkdays	short	1..1	Nombre de jours indemnisés
adoptLeaveType	adoptLeaveType	1..1	Type de congé d'adoption selon cm382
childDomicile	→ insurantDomicileType	1..1	Pays de résidence de l'enfant au moment de la demande. L'annonce du canton (selon cm 372) n'est pas obligatoire.
admissionDate	date	1 1	Date de l'accueil de l'enfant en vue de son adoption

382 Codes pour type de congé de paternité et d'adoption

Type de congé paternité (paternityLeaveType et adoptLeaveType)	Code
Congé pris en une fois (14 jours calendaires qui se suivent)	1
Par semaine (2 blocs de congés de 7 jours calendaires qui ne se succèdent pas)	2
Par jours isolés (jours ou plusieurs jours qui se suivent inférieurs à 7)	3
Mix (par semaine et par jours isolés)	4

4 Traitement des annonces et contrôles de plausibilité

- 400 Les contrôles de plausibilité décrits ci-dessous, doivent être effectués aussi bien par les applications informatiques auprès des caisses de compensation, que par le RegAPG central.
- 401 Lorsque le traitement des formulaires APG par la caisse de compensation ne peut pas être continué suite aux erreurs relevées lors des contrôles de plausibilité, la caisse de compensation informe par écrit la personne qui effectue du service, ou son employeur (bénéficiaire de prestation), sur les points en suspens et la suite de la procédure. Elle entreprend les investigations nécessaires auprès des instances concernées, pour résoudre le cas en suspens.

4.1 Validation formelle

- 410 Une annonce APG envoyée au RegAPG par la caisse de compensation est tout d'abord soumise à une validation formelle, c'est-à-dire que le schéma de référence XSD fait l'objet d'un contrôle. L'envoi invalide est retournée (cf. cm 252) pour rectification à la caisse de compensation, qui doit ensuite l'envoyer à nouveau.
- 411 Le nommage des fichiers (message) doit suivre la nomenclature "message_xxxx.xml" (xxxx= nombre / exemple: message_0001.xml). Les messages qui ne respectent pas cette condition seront retournés.

4.2 Contrôle des plausibilités bloquantes

- 420 Dans un second temps, le RegAPG contrôle les « plausibilités bloquantes » sur le plan technique. Les annonces qui ne passent pas ces contrôles techniques sont rassemblées sous forme d'annonce groupée et retournées à la caisse de compensation. Elles ne sont pas intégrées dans le RegAPG (registre de base et registre consolidé). La caisse de compensation est tenue de rectifier les annonces, puis de les envoyer de nouveau. Le tableau ci-après présente l'ensemble des plausibilités entraînant un retour d'annonce :

Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
Le numéro de la caisse émettrice n'existe pas dans la liste officielle du registre (en principe, le retour est déjà effectué par le sM-Client ou l'envoi n'est pas possible).	deliveryOffice /officeIdentifier /deliveryOffice/branch	100
Le numéro de la caisse émettrice ne correspond pas à l'entité qui a envoyé l'annonce.	deliveryOffice /officeIdentifier /deliveryOffice/branch, sender ID	101
L'identifiant de l'APG « businessProcessId » n'existe pas dans le registre, ou a été annulé pour la caisse ayant fait l'annonce	businessProcessId	103
Le champ « timeStamp » doit être présent et unique pour la caisse ayant fait l'annonce si celle-ci est de type 3 ou 4.	timeStamp	104
Une annonce rectificative (de type 3/4) avec le champ « totalAPG » présents et ≠ 0, doit avoir le champ « accountingMonth » renseigné.	accountingMonth	105
Une période comptable clôturée ne peut pas être rouverte. Si le mois courant > x et s'il y a concordance au mois x, il n'est pas possible de faire une annonce de type 1 avec un mois comptable = x.	accountingMonth	106
La caisse essaie d'envoyer une annonce de type 1 dont : - L'identifiant (businessProcessId) existe déjà dans le registre des APG ou - L'identifiant (businessProcessId) a été utilisé le même jour avec une annonce de type 1 dans un autre lot ; dans ce cas les 2 annonces sont rejetées	businessProcessId	107
Si le champ « breakRuleCode » contient une autre valeur que 500, 501, 502, 503, 504, 505, 507, 508, 509, 510, 511, 512 ou 513 → erreur	breakRuleCode	108
Si l'annonce correspond à une annonce corrective de type 4 et le champ « serviceType » <> du « serviceType » de l'annonce consolidée qu'elle corrige (même businessProcessId) → erreur	serviceType	109
Si les 3 premières positions du BPIId ne correspondent pas à la caisse qui annonce ou à une caisse reprise par celle-ci en cas de fusion → erreur	businessProcessId	110

421 Les annonces qui ne sont pas retournées sont intégrées dans le registre de base par ordre d'établissement (date du jour du traitement). Une annonce est soit reprise en intégralité dans le registre consolidé, soit cumulée avec une autre annonce y figurant déjà, dans le respect des règles indiquées au cm 322.

4.3 Contrôles de plausibilités simples

430 La définition XSD pour les communications de données APG contient déjà différents contrôles de plausibilités, afin qu'il ne

soit pas possible d'envoyer des annonces erronées sur ces points. Les attributs suivants sont contrôlés :

- genre de service valide selon les codes ;
- canton valide selon les codes ;
- ~~état civil valide selon les codes ;~~
- statut professionnel valide selon les codes ;
- mode de paiement valide selon les codes ;
- date valide de début de la période de service ;
- date valide de fin de la période de service ;
- NAVS13 compris entre 7560000000000 et 7569999999999 ;
- breakRuleCodes valides conformément au cm 464

431 Avant l'exécution des contrôles mentionnés ci-après, les informations relatives au NAVS13 (nom, prénom, date de naissance, sexe) sont lues à partir d'UPI. Le tableau suivant présente un aperçu des contrôles de plausibilités simples :

Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
Le code du pays doit correspondre aux nombres-clés des Etats.	insurantDomicile/country	201
S'il est communiqué, le revenu journalier moyen doit être positif.	averageDailyIncome	202
Le champ « numberOfDays » doit être ≥ 0 pour une annonce de type 1.	numberOfDays	203
Le taux journalier doit être ≥ 0 pour une annonce de type 1.	basicDailyAmount	204
Le NAVS13 doit exister dans UPI et être valide.	insurant/person-identificationType/vn	206
Pour les prestations de service, la date de naissance doit être complète dans UPI. Si « serviceType » < 90 et -identificationType/vn sans date de naissance → erreur	insurant/person-identificationType/vn serviceType	207
Le mois comptable ne peut pas être postérieur au mois d'annonce.	accountingMonth, messageDate	208
Pour une annonce de type 3 ou 4, le champ « accountingMonth » (mois comptable) doit être supérieur ou égal au champ « accountingMonth » de l'annonce initiale.	accountingMonth	209
Pas de paiement anticipé, ni de paiement de prestations prescrites : [x1] = mois comptable [x2] = fin de la période d'indemnisation [x1] - 5 ans \leq [x2] \leq [x1]	accountingMonth, endOfPeriod	210

Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
Supprimé		211

4.4 Plausibilités intra-APG

440 L'étape suivante consiste à contrôler la plausibilité « intra-APG » pour une allocation pour perte de gain. Dans ce cadre, toutes les annonces (individuelles) relatives à une APG sont contrôlées quant aux plausibilités suivantes :

Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
Si le champ « serviceType » (genre de service) = 90, le NAVS13 figurant dans le champ « insurant/personIdentificationType/vn » doit appartenir à une femme.	serviceType, insurant/personIdentificationType/vn	300
Si le champ « numberOfChildren » = vide (ou pas annoncé) et le champ « serviceType » ≠ 90, 91, 92, 93, 94 et 95 -> erreur	serviceType numberOfChildren	301
L'année indiquée dans le champ « startOfPeriod » (début de la période de service) doit être postérieure à la date de naissance, obtenue via le champ réservé au NAVS13.	startOfPeriod, insurant/personIdentificationType/vn	303

Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
<p>Si le champ « serviceType » = 20, 21, 22, 23¹ (protection civile), le champ « referenceNumber » doit être contrôlé conformément aux directives 318.705 :</p> <p>Si le champ « referenceNumber » < 100000 Format CCIIF avec CC : canton = 1 à 25 et 50 II : centre d'instruction = 11 ou 99 ; sont autorisés en plus selon les cantons : ZH 01 12, 13 BE 02 12, 13, 14, 15, 16(tous les autres cantons) GE 25 12 Confédération 26 00 (remplace 11) F : filiale = 1 ou 2</p> <p>Si le champ « referenceNumber » > 100000 Format CCNNNF</p> <p>Si le champ « serviceType » = 20 et le champ « referenceNumber » = cas 2 → erreur Si le champ « serviceType » = 21 et le champ « referenceNumber » ≠ cas 1 → erreur Si le champ « serviceType » = 22 et le champ « referenceNumber » ≠ cas 2, → erreur</p> <p>N.B. : pour des détails sur les différents cas, voir cm 378</p>	serviceType, referenceNumber	304
La valeur indiquée dans le champ « endOfPeriod » doit être égale ou supérieure à la valeur indiquée dans le champ « startOfPeriod ».	endOfPeriod, startOfPeriod	305
Le nombre de jours de solde indiqué dans le champ « numberOfDay » doit être inférieur ou égal au nombre de jours de la période de service.	startOfPeriod, endOfPeriod, numberOfDay	306

1

Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
<p>Contrôle de la cohérence entre le montant de l'APG et le nombre de jours, le taux, etc.</p> <p>[x1] = numberOfDays = nombre de jours d'indemnisation</p> <p>[x2] = basicDailyAmount = taux journalier comprenant l'allocation pour enfant</p> <p>[x3] = allowanceCareExpenses = montant total sur la période de référence de l'allocation pour frais de garde</p> <p>[x4] = totalAPG = montant total de l'APG</p> <p>Si le champ « serviceType » = 11, 13, 15, 21 ou 41 alors :</p> <p>[x4] = [x1]*[x2]+[x3] si « allowanceFarm » = FALSE</p> <p>[x4] = [x1]*([x2] + 75)+[x3] si « allowanceFarm » = TRUE</p> <p>Pour cette équation, une différence de 1 franc est tolérée entre le résultat et le montant total de l'APG.</p> <p>Si le champ « serviceType » ≠ 11, 13, 15, 21 ou 41 et Si le champ « dailyIndemnityGuaranteeAI » (garantie de l'indemnité journalière) = FALSE alors :</p> <p>[x4] = [x1]*[x2]+[x3] si « allowanceFarm » = FALSE</p> <p>[x4] = [x1]*([x2]+75)+[x3] si « allowanceFarm » = TRUE</p> <p>Pour cette équation, une différence de 1 franc est tolérée entre le résultat et le montant total de l'APG.</p> <p>Si le champ « dailyIndemnityGuaranteeAI » (garantie de l'indemnité journalière) = TRUE alors :</p> <p>[x4] ≥ [x1]*[x2]+[x3] si « allowanceFarm » = FALSE</p> <p>[x4] ≥ [x1]*([x2]+75)+[x3] si « allowanceFarm » = TRUE (tolérance +/- 1.-, c'est pour cela que ≥ est utilisé)</p> <p><i>Le montant minimum de 75 francs pour l'allocation d'exploitation est susceptible de changer (l'année durant laquelle le service a été accompli est déterminante à cet effet).</i></p>	<p>numberOfDays, basicDailyAmount, dailyIndemnityGuaranteeAI, allowanceFarm, allowanceCareExpenses, totalAPG, serviceType</p>	<p>307</p>
<p>Contrôle du montant de l'allocation pour frais de garde</p> <p>[x1] = nombre de jours de solde (« numberOfDays »)</p> <p>[x2] = montant total sur la période de l'allocation pour frais de garde (« allowanceCareExpenses »)</p> <p>Si le champ « dailyIndemnityGuaranteeAI » = FALSE :</p> <p>Soit [x2] = 0 ;</p> <p>Soit $20 \leq [x2] \leq [x1] * 75$</p> <p>Le montant maximal de l'allocation pour frais de garde est de 75.- par jour et le montant minimal est 20.- par période de service (montants susceptibles de changer).</p>	<p>NumberOfDays, allowanceCareExpenses, DailyIndemnityGuaranteeAI</p>	<p>308</p>
<p>Si le champ « allowanceCareExpenses » (montant de l'allocation pour frais de garde) > 0, le champ « numberOfChildren » (nombre d'enfants) ne peut pas être égal à 0.</p>	<p>numberOfChildren, allowanceCareExpenses</p>	<p>309</p>
<p>Si le champ « serviceType » (genre de service) ≠ 90, 91, 92, 94, 95 et 30, la date indiquée dans le champ « startOfPeriod » (date de début de la période de service) doit être postérieure de 18 ans à la date de naissance de la personne assurée.</p>	<p>serviceType, startOfPeriod</p>	<p>310</p>
<p>Si le champ « serviceType » = 40, 41 (service civil), le champ « controlNumber » doit contenir un nombre à deux chiffres parmi les valeurs suivantes : 11, 13, 14, 15, 16, 17.</p>	<p>serviceType, controlNumber</p>	<p>312</p>

Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
Si le champ « serviceType » = 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 21, 22, , 30, 40, 41 ou 50 et la date de naissance issue du NAVS13 indique un âge > 65 ans (homme) ou > 64 ans (femme) → erreur.	serviceType, insurant/personIdentificationType/vn, startOfPeriod	314
Si le champ « serviceType » = 30 et que le début de la période de service « startOfPeriode » < l'année des 17 ans → erreur	serviceType, insurant/personIdentificationType/vnType, startOfPeriod	317
Si la caisse fait une annonce de type 1, elle ne peut pas communiquer en même temps le breakRuleCode 509 (double paiement).	breakRuleCode	318
Si l'assuré est domicilié en Suisse, le canton doit être communiqué.	Country, canton	319
La personne est décédée durant la période d'indemnisation (la date de décès est reprise d'UPI).	insurant/personIdentificationType/vn, endOfPeriod	320
Le taux journalier de l'allocation de base figurant dans le champ « basicDailyAmount » ne peut pas être supérieur au montant total maximum de l'allocation journalière (cf. cm 377).	basicDailyAmount, serviceType, numberOfChildren	321
Si le champ « serviceType » = 11, 13, 15, 21 ou 41, le champ « number of children » = 0 et le champ « basicDailyAmount » > 69 → erreur		
Si le champ « serviceType » = 10, 12, 14, 16, 20, 22, 30, 40 ou 50, le champ « number of children » = 0 et le champ « basicDailyAmount » > 220 → erreur		
Si le champ « serviceType » = 90, 91, 92, 93, 94 ou 95 et le champ « basicDailyAmount » > 220 → erreur		
Si le champ « basicDailyAmount » > 275 → erreur		
Si le champ « serviceType » = 15 ou 16 et le champ « activityBeforeService » = 2 ou 3 → erreur	serviceType, activityBeforeService, paymentMethod, allowanceFarm, allowanceCareExpenses	322
Si le champ « serviceType » = 15 ou 16 et le champ « paymentMethod » = 2 ou 3 ou 4 → erreur		
Si le champ « serviceType » = 15 ou 16 et le champ « allowanceFarm » = True → erreur		
Si le champ « serviceType » = 15 ou 16 et le champ « allowanceCareExpenses » > 0 → erreur		
Si le champ « serviceType » = 91 ou 95 et le champ « paternityLeaveData » = vide → erreur	paternityLeaveData, serviceType	323

Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
Si le champ « serviceType » = 92 et le champ « careLeaveData » = vide → erreur	careLeaveData, serviceType	324
Si le champ « serviceType » = 90, 91, 92, 93, 94 ou 95 et le champ « allowanceFarm » = vrai ou le champ « allowanceCareExpenses » >0 → erreur	serviceType, allowanceFarm, allowanceCareExpenses	325
Si le champ « serviceType » = 23 et le champ « startOfPeriod » > 31 décembre 2020 → erreur	serviceType, startOf-Period	326
Si le champ « serviceType » = 91 et le champ « startOfPeriod » < « newBornDateOfBirth » → erreur	serviceType, startOfPeriod, newBorn-DateOfBirth	327
Pour les annonces à partir du mois d'annonce avril 2024 : Si le champ « serviceType » = 90 ou 94 et le champ « maternityLeaveData » = vide → erreur	maternityLeaveData, serviceType	328
Si le champ « sexType » = 3 (indéterminé) → erreur Pour la résolution de ce conflit, une demande doit être transmise au bureau de gestion RegAPG contenant le businessProcessID et le genre applicable (homme ou femme).	sexType	329

4.5 Plausibilités inter-APG

450 Les plausibilités décrites ci-dessous peuvent être partiellement contrôlées par les caisses. Dans leur contrôle, il n'est pas possible de prendre en considération les prestations APG octroyées par les autres caisses. Elles pourront effectuer des contrôles limités avec les informations à leur disposition et obtiendront ainsi des résultats partiels. Les résultats définitifs des contrôles ne seront obtenus qu'après confrontation de leurs annonces avec les données du registre.

4.5.1 Contrôles de plausibilités pouvant être effectués par les caisses

451 Les caisses devront effectuer les contrôles ci-dessous avant d'envoyer leurs annonces. Toutefois, comme précité, la validation finale sera effectuée par la CdC.

Explication	Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
<p>Maternité</p> <p>Durant le congé de maternité au cours duquel une allocation de maternité est versée à la mère, celle-ci ne peut simultanément prétendre à une indemnisation pour des journées de service accomplies dans l'armée ou la protection civile, ni pour des cours pour moniteurs Jeunesse + Sport ou des cours moniteurs de jeunes tireurs ou de congé de proche-aidant, de congé d'adoption ou d'allocations aux mères survivantes. Il en va de même, par analogie, de l'allocation aux pères survivants.</p>	<p><i>Si, durant le congé de maternité :</i> code 90 et tout autre code <> 90 → erreur</p> <p><i>Si, durant le congé aux pères survivants :</i> code 94 et tout autre code <>94 → erreur</p>	<p>serviceType, startOfPeriod, endOfPeriod, insurant/person/Identification-Type/vn</p>	400

Explication	Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
<p>Protection civile L'instruction de base dans la protection civile (code service 21) dure de 10 à 19 jours (art. 49 LPPCi).</p>	<p>Période de contrôle : 5 années Si le champ « serviceType » = 20 ou 21, le champ « referenceNumber » = cas 1 (instruction de base) et le champ « numberOfDays » > 19 jours → erreur Voir cm 378 pour plus de détails.</p>	<p>serviceType, referenceNumber, numberOfDays, startOfPeriod, endOfPeriod</p>	401
<p>Protection civile cours de répétition Jusqu'au 31 décembre 2020 Les personnes astreintes à la protection civile sont généralement convoquées chaque année à des cours de répétition et pour accomplir du service dans l'administration de deux jours minimum à sept jours maximum (art. 36 LPPCi). Dès le 1^{er} janvier 2021 Les personnes astreintes à la protection civile sont généralement convoquées chaque année à des cours de répétition et pour accomplir du service dans l'administration de trois jours minimum à 21 jours maximum (art. 53 LPPCi).</p>	<p><i>Période de contrôle : une année civile¹</i> Si le champ « startOfPeriod » < 1^{er} janvier 2021 et le champ « serviceType » = 20, et le champ « referenceNumber » = cas 3 (cours de répétition) et le champ « numberOfDays » > 7 jours → erreur Si le champ « startOfPeriod » > 31 décembre 2020 et le champ « serviceType » = 20, et le champ « referenceNumber » = cas 3 (cours de répétition) ou cas 5 (interventions en faveur de la collectivité) et le champ « numberOfDays » > 21 jours → erreur Voir cm378 pour plus de détails.</p>	<p>serviceType, referenceNumber, numberOfDays, startOfPeriod,</p>	402
<p>Protection civile cours de répétition pour cadres Jusqu'au 31 décembre 2020 Dans la protection civile, les cours de répétition pour les cadres, les spécialistes et les préposés au matériel ou aux constructions ne peuvent pas dépasser une durée maximale de 19 jours (art. 36 LPPCi).</p>	<p><i>Période de contrôle : une année civile¹</i> Si le champ « startOfPeriod » < 1^{er} janvier 2021 et le champ « serviceType » = 22, le champ « referenceNumber » = cas 3 (cours de répétition) et le champ « numberOfDays » > 19 jours → erreur Voir cm378 pour plus de détails.</p>	<p>serviceType, referenceNumber, numberOfDays, startOfPeriod,</p>	403

¹ Définition d'une année civile: période de 12 mois qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre

Explication	Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
<p>Service militaire</p> <p>Les militaires avec grades de troupe accomplissent, pendant la durée de l'obligation de servir dans l'armée, 3 jours de recrutement au maximum (art. 12, al. 3 OMi). Les grenadiers passent un examen d'aptitude de 2 jours à Isonne, avant le début de l'école de recrue. Ces jours comptent comme jours de recrutement supplémentaires (art. 12, al. 4 OMi).</p>	Si le champ « serviceType » (genre de service) = 13, le champ « numberOfDays » (nombre de jours de solde) ne peut pas être supérieur à 7.	serviceType, numberOfDays	405
<p>Service militaire</p> <p>L'école de recrues dure normalement 124 jours. La durée de service pour les personnes fréquentant l'école de recrues de grenadiers peut aller jusqu'à 159 jours</p>	Si le champ « serviceType » = 11, le champ « numberOfDays » > 159 jours → erreur	serviceType, numberOfDays, startOfPeriod, endOfPeriod	406
<p>Service militaire</p> <p>Les soldats peuvent accomplir au plus 280 jours de service (codes service 10 et 11, en service long (art. 47 OMi)).</p>	<p>Période de contrôle : 2 années civiles</p> <p>Si le champ « serviceType » = 10 ou 11 et le champ « numberOfDays » > 300 jours → erreur</p>	serviceType, numberOfDays, startOfPeriod, endOfPeriod	407
<p>Service militaire</p> <p>Les cadres en service long peuvent accomplir entre 507 et 668 jours de service, hors période de Noël (codes de service 11 et 14, art. 47 OMi)</p>	<p><i>Période de contrôle : 3 années civiles</i></p> <p>Si le champ « serviceType » = 11 ou 14 et le champ « numberOfDays » > 668 jours → erreur</p>	serviceType, numberOfDays, startOfPeriod, endOfPeriod	408
<p>Protection civile</p> <p>Jusqu'au 31 décembre 2020</p> <p>Pour les commandants, la durée maximale des cours de répétition dans le cadre de la protection civile ne peut pas excéder 26 jours par année civile (art. 36 LPPCi).</p>	<p><i>Période de contrôle : une année civile</i></p> <p>Si le champ « serviceType » = 23, le champ « referenceNumber » = cas 3 (cours de répétition) et le champ « numberOfDays » > 26 jours → erreur</p> <p>Voir cm 378 pour plus de détails, en tenant compte des adaptations des limites.</p>	serviceType, referenceNumber, numberOfDays, startOfPeriod, endOfPeriod	409

Explication	Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
<p>Protection civile Jusqu'au 31 décembre 2020 :</p> <p>Les commandants peuvent accomplir du service au cours d'une année civile, conformément au cm 378, cas 2. La durée du service peut englober une instruction des cadres (24 jours au plus, art. 34 LPPCi) et des cours de perfectionnement (12 jours au plus dans un délai de 4 ans, art. 35 LPPCi).</p>	<p>Période de contrôle : 5 années civiles Si le champ « serviceType » = 23, le champ « referenceNumber » = cas 2 (instruction des cadres, perfectionnement) et le champ « numberOfDays » > 36 jours → erreur Voir cm 378 pour plus de détails, en tenant comptes des adaptation des limites.</p>	<p>serviceType, referenceNumber, numberOfDays, startOfPeriod, endOfPeriod</p>	410
<p>Protection civile Jusqu'au 31 décembre 2020 :</p> <p>La durée de service pour toutes les personnes astreintes à la protection civile sera également limitée à 40 jours par année civile à l'avenir. Cette durée ne comprend toutefois pas les interventions en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou pour des travaux de remise en état. Dès le 1^{er} janvier 2021 :</p> <p>La durée de service pour toutes les personnes astreintes à la protection civile sera également limitée à 66 jours par année civile à l'avenir. Cette durée ne comprend toutefois pas les interventions en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou pour des travaux de remise en état.</p>	<p>Période de contrôle : une année civile Si le champ « startOfPeriod » < 1^{er} janvier 2021 et le champ « serviceType » = 20, 21, 22, le champ « referenceNumber » ≠ cas 4 et le champ « numberOfDays » > 40 jours → erreur</p> <p>Si le champ « startOfPeriod » > 31 décembre 2020 et le champ « serviceType » = 20, 21, 22, le champ « referenceNumber » ≠ cas 4 et le champ « numberOfDays » > 66 jours → erreur</p>	<p>serviceType, referenceNumber, numberOfDays, startOfPeriod, endOfPeriod</p>	411
<p>Service civil Les personnes astreintes au service civil et qui n'ont pas encore accompli d'école de recrues bénéficient du même traitement que les recrues s'agissant du nombre de jours de service indemnisés. Cela signifie qu'elles peuvent percevoir une APG avec le code 41 pendant 124 jours au maximum. Les cas dans lesquels une telle personne aurait accompli plus de 350 jours consécutifs de service doivent être contrôlés.</p>	<p>Si les champs « serviceType » = 41 et « numberOfDays » > 124 jours → erreur</p>	<p>serviceType, numberOfDays, startOfPeriod, endOfPeriod</p>	413

Explication	Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
<p>Service militaire, cours pour moniteurs J+S et jeunes tireurs</p> <p>Toute personne effectuant un service militaire et faisant par conséquent état de jours de solde n'a pas droit à une APG pour la même journée du fait d'avoir accompli un cours pour moniteurs J+S ou pour moniteurs de jeunes tireurs.</p>	<p>Toute combinaison de jours de service sur une même période pour les genres de services suivants est interdite :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) code 30 et codes 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 → erreur 2) code 50 et codes 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 → erreur <p>ou</p> <ol style="list-style-type: none"> 3) code 10 et codes 30, 50 → erreur 4) code 11 et codes 30, 50 → erreur 5) code 12 et codes 30, 50 → erreur 6) code 13 et codes 30, 50 → erreur 7) code 14 et codes 30, 50 → erreur 8) code 15 et codes 30, 50 → erreur 9) code 16 et codes 30, 50 → erreur 	<p>serviceType, startOfPeriod, endOfPeriod, insurant/person- nIdentification- Type/vn</p>	<p>414</p>

Explication	Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
<p>Service militaire L' interruption entre des services d'instruction destinés à l'obtention d'un grade supérieur donne droit à la solde et à l'indemnité pour perte de gain pour autant que cette interruption n'excède pas six semaines, selon art. 30, al. 1bis, LAAM.</p>	<p>Une interruption de service après une école de recrues et avant avant une école de sous-officier (type de service 15) n'est possible qu'une seule fois dans une carrière militaire. Le contrôle suivant doit être effectué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le champ « serviceType » = 15 et « numberOfDays » > 42 jours → erreur <p>Une interruption entres des services d'avancement (type de service 16) ne peut pas durer plus de 42 jours. Le contrôle suivant doit être effectué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le champ « serviceType » = 16 et « numberOfDays » > 42 jours contigus → erreur <p>Il ne peut pas y avoir plus de trois interruptions entre des services d'avancement (type de service 16) par année civile (une interruption = jours sans service entre deux périodes de service contiguë), soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximum trois interruptions de service en code 16 par année civile → sinon erreur 	serviceType, numberOfDays,	417

Explication	Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
<p>Service militaire, service civil, protection civile, cours pour moniteurs Jeunesse + Sport, cours moniteurs de jeunes tireurs, congé de paternité ou de proche-aidant</p> <p>Durant la période de congé de paternité au cours de laquelle une allocation de paternité est versée, le droit aux autres indemnisation tels que pour le service militaire, pour le service civil, pour la protection civile, pour les cours de jeunesse et sport ou pour les cours de moniteurs de tirs s'éteint.</p> <p>Il en va de même pour la période de congé de proche-aidant et de congé aux mères survivantes.</p>	<p><i>Si une période de prestation avec code de service 91- Allocation de paternité ou 95- Allocation aux mères survivantes se chevauche avec une ou plusieurs périodes d'indemnité, alors :</i></p> <p>Si pour les deux ou plusieurs annonces consolidées concernées, le nombre de jours total dans le champ « numberOfDays » > nombre de jours entre la date dans le champ « startOfPeriod » la plus ancienne et la date la plus récente dans le champ « endOfPeriod »</p> <p>→ erreur</p> <p><i>Si une période d'indemnisation avec code de service 92- Allocation de proche-aidant se chevauche avec une ou plusieurs périodes d'indemnité, alors :</i></p> <p>Si l'annonce consolidée avec code service = 92 ET « paymentMethod » < 3 ou vide ET</p> <p>Si pour les deux ou plusieurs annonces consolidées concernées, le nombre de jours total dans le champ « numberOfDays » > nombre de jours entre la date dans le champ « startOfPeriod » la plus ancienne et la date la plus récente dans le champ « endOfPeriod »</p> <p>→ erreur</p>	<p>serviceType, startOfPeriod, endOfPeriod, insurant/personIdentificationType/vn, numberOfDays</p>	418
<p>Congé paternité</p> <p>Le père peut faire valoir le droit à une allocation maximal correspondant à 14 indemnités journalières pris dans une période cadre de 6 mois à partir du jour de naissance de l'enfant. (Art 16j, art.16k. et 16k^{bis} LAPG).</p>	<p>Si pour un assuré (insurant), le nombre de jours dans le champ « numberOfDays » pour toutes les annonces dont le champ "serviceType" = 91 ou 95 et le champ « newbornDateOfBirth » est identique > 14 → Erreur</p>	<p>numberOfDays, serviceType, newbornDateOfBirth</p>	419
	<p>Si le champ « serviceType » = 91 et aucune prestation avec « serviceType » = 94 a été versé depuis la « newbornDateOfBirth » et la période entre « newbornDateOfBirth » et « endOfPeriod » > 6 mois</p> <p>→ erreur</p>	<p>newbornDateOfBirth, endOfPeriod, serviceType</p>	420

Explication	Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
<p>Congé de proche-aidant</p> <p>Les ayants-droits à une allocation de proche-aidant sont les parents d'un enfant mineur qui est gravement atteint dans sa santé en raison d'une maladie ou d'un accident (art 16i LAPG).</p> <p>L'allocation peut être perçue dans un délai-cadre de six mois (art. 16k LAPG).</p> <p>Dans les limites du délai-cadre, 98 indemnités journalières au plus peuvent être versées (Art. 16l LAPG)</p>	<p>Si pour une prise en charge, dont le champ «serviceType» = 92, et toutes les annonces dont «childInsurantVn» est identique, et dont « careLeaveEventID» est identique et « paymentMethod » < 3 ou vide, le nombre de jours du champ «numberOfDays» > 98 → erreur</p>	<p>Insurant, childInsurantVn, numberOfDays, serviceType, careLeaveEventID, paymentMethod</p>	421
	<p>Si pour les annonces dont le champ « serviceType » = 92 et dont « childInsurantVn » est identique et dont « careLeaveEventID » est identique, la période entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valeur la plus ancienne de « startOfPeriod » et - la valeur la plus récente de « endOfPeriod » > 18 mois → erreur 	<p>serviceType, startOfPeriod, endOfPeriod, childInsurantVn, careLeaveEventID</p>	422
<p>Les 2 parents doivent soumettre le formulaire de la demande d'allocation de proche-aidant à une seule et même caisse de compensation afin que le maximum de 98 jours puisse être vérifié.</p>	<p>Si pour les annonces de tous les assurés dont le champ « serviceType » = 92 et dont « childInsurantVn » est identique et dont « careLeaveEventID » est identique et dont la différence entre</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valeur la plus ancienne de « startOfPeriod » d'une caisse et - la valeur la plus ancienne de « startOfPeriod » d'une autre caisse < 18 mois → erreur 	<p>serviceType, childInsurantVn, startOfPeriod, deliveryOffice/officer/branch careLeaveEventID</p>	423
<p>Un congé proche-aidant pris auprès de plusieurs employeurs avec ou sans activité lucrative indépendante peut être transmis avec plusieurs formulaires pour la même période. L'indemnité totale ne doit pas dépasser CHF 220.00 par jour.</p>	<p>Si toutes les annonces pour un même « childinsurantVn » avec « serviceType » = 92 et « careLeaveEventID » identique, la somme du champ « totalAPG » > 98 * 220 et le champ « DailyIndemnityGuaranteeAI » = False -> erreur</p>	<p>Insurant, childInsurantVn, serviceType, careLeaveEventID, paymentMethod, totalAPG DailyIndemnityGuaranteeAI</p>	424
<p>Congé d'adoption</p> <p>Une allocation d'adoption correspond à maximum 14 indemnités journalières pris dans une période cadre de 12</p>	<p>Si le nombre de jours dans le champ « numberOfDays » pour tous les messages avec « serviceType » = 93 et le même « childinsurantVn » > 14 -> erreur</p>	<p>numberOfDays, serviceType, childInsurantVn</p>	425

Explication	Plausibilités	Nom du champ	Code erreur
mois à partir du jour de l'accueil de l'enfant en vue de son adoption. (Art 16u par. 1 et 2 LAPG)	Si le « serviceType » = 93 et la période entre « admissionDate » et « endOfPeriod » > 12 mois -> erreur	admissionDate, endOfPeriod	426
Allocations aux pères survivants Le droit au congé aux pères survivants n'existe que si le congé pris débute le jour suivant le décès de la mère. Le droit n'existe également que si la mère n'a pas déjà pris la totalité du droit.	Pour les déclarations avec "serviceType"=94 : Si le champ "startOfPeriod" ≠ champ "endOfPeriod" + 1 jour dans l'annonce avec "childInsurantVn" identique et "serviceType" =90 → erreur Si une annonce avec une valeur identique dans le champ "childInsurantVn" et "seviceType" =90 est manquante → erreur	serviceType, childInsurantVn, startOfPeriod, endOfPeriod	427

4.5.2 Contrôles de plausibilités ne pouvant être effectués que par la CdC

452 La CdC se chargera des contrôles suivants et confrontera les annonces reçues avec toutes les annonces présentes dans le registre.

Explications	Plausibilités	Nomchamps	Error-Cd
Cours de moniteur pour jeunes tireurs Sont en règle générale autorisées à accomplir des cours de moniteur pour jeunes tireurs les personnes qui ont accompli leur 20ème année ou atteignent l'âge de 20 ans durant l'année civile en cours. Une limite inférieure n'est possible que si l'école de recrues a été accomplie au préalable (au moins 124 jours de service selon code service 11, 12 ou 14).	Si le champ « serviceType » = 50 et si la date de naissance correspondant au NAVS13 < année des 20 ans, si le code « numberOfDays » avec serviceType = 11 et/ou 12 et/ou 14 < 124 jours → erreur	serviceType, insurant/personIdentificationType/vn, numberOfDays, startOfPeriod, endOfPeriod	415

Explications	Plausibilités	Nomchamps	Error-Cd
Service civil Le nombre maximum de jours autorisé pour les personnes astreintes au service civil est de 450 jours.	Si le champ « serviceType » = 40 et/ou 41 et le champ « numberOfDays » > 450 jours au total --> erreur	serviceType, numberOfDays,	416

4.6 Contournement de plausibilités (breakRule)

- 460 Grâce au breakRule, les caisses de compensation ont la possibilité de passer outre certaines plausibilités définies pour le RegAPG. Les allocations pour perte de gain contenues dans le RegAPG et qui ne respectent pas certaines plausibilités ne sont alors plus indiquées et traitées comme erreurs.
- 461 Un breakRule est possible aussi bien pour une annonce initiale que pour une annonce rectificative et s'applique alors pour l'ensemble de l'APG. Les annonces de type 3/4 faites sur une annonce initiale contenant un ou plusieurs breakRules devront de nouveau préciser la ou les plausibilités à contourner.
- 462 Le contournement des plausibilités n'est autorisé que dans des cas exceptionnels et justifiés et pour un nombre réduit de plausibilités (p. ex. : les recrues grenadiers accomplissant plus de 124 jours de service). La justification d'un contournement de plausibilité incombe à la caisse de compensation. Lors du traitement mensuel, toutes les APG avec breakRule communiquées par une caisse sont énumérées dans le protocole de traitement (cf. cm 335, type d'attachment 102/202).
- 463 La CdC tient des statistiques concernant le nombre de cas assortis d'un breakRule et l'utilisation des breakRules par les caisses de compensation. Ces statistiques sont régulièrement transmises à l'OFAS.
- 464 Les plausibilités suivantes peuvent faire l'objet d'un breakRule :

Plausibilités	Nom du champ	Code erreur, breakRuleCode
Si le champ « serviceType » = 11, 13 et l'âge calculé à partir de la date de naissance indiquée dans le NAVS13 > 26 ans → erreur (à examiner)	serviceType, insurant/ personIdentificationType /vn, startOfPeriode	500
Si le champ « serviceType » = 14, 15 ou 16 et l'âge calculé à partir de la date de naissance indiquée dans le NAVS13 > 30 ans → erreur (à examiner)	serviceType, insurant/ personIdentificationType /vn, startOfPeriode	501

Plausibilités	Nom du champ	Code erreur, breakRuleCode
<p>Si le champ « serviceType » = 41 et que le début de la période de service « startOfPeriod » > l'année des 26 ans → erreur (à examiner)</p> <p>Si le champ « serviceType » = 40 et que le début de la période de service « startOfPeriod » > l'année des 34 ans → erreur (à examiner)</p>	serviceType, insurant/ personIdentificationType /vn, startOfPeriod	502
<p>Période de contrôle : une année civile</p> <p>Si, au cours d'une même année civile (p. ex. 2021), les codes 10 et 41 ou les codes 20, 40 et 41 sont utilisés en association, la caisse doit examiner le cas.</p> <p>Si, durant la période de contrôle :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) code 10 et code 41 → erreur (à examiner) 2) code 41 et code 10 → erreur (à examiner) 3) code 20 et codes 40, 41 → erreur (à examiner) 4) code 40 et codes 20 → erreur (à examiner) 5) code 41 et codes 20 → erreur (à examiner) 	serviceType, startOfPeriod, endOfPeriod, insurant/personIdentificationType/vn	503
<p>Le champ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « referenceNumber » doit être présent lorsque le champ « serviceType » est 20, 21, 22,; - « controlNumber » doit être présent lorsque le champ « serviceType » est 40, 41 ; <p>sauf en cas d'établissement d'un duplicata pour un serviceType 40, 41 (copie d'un formulaire APG), lequel doit être annoncé avec ce breakRule.</p>	serviceType, referenceNumber, controlNumber	505
<p>Période de contrôle : 1 année civile</p> <p>Si, durant une période d'une année :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le champ « serviceType » = 30 et le champ « numberOfDays » est > 20 jours → erreur (à examiner) 2) le champ « serviceType » = 50 et le champ « numberOfDays » est > 20 jours → erreur (à examiner) 	serviceType, numberOfDays, startOfPeriod, endOfPeriod	507
<p>Une seule maternité par année civile :</p> <p>Une personne ne peut cumuler qu'une seule annonces de type 1 avec serviceType = 90 sur une même année civile.</p>	numberOfDays, serviceType, startOfPeriod, endOfPeriod	508
<p>Double paiement :</p> <p>Si les périodes d'indemnisation de deux APG consolidées ou plus se recoupent → erreur (à examiner)</p>	startOfPeriod, endOfPeriod	509
<p>Si le champ « serviceType » = 40 et/ou 41 et le champ « numberOfDays » est > 350 jours consécutifs → erreur (à examiner)</p>	serviceType, numberOfDays, startOfPeriod, endOfPeriod	510
<p>Une maternité dure entre 1 et 98 jours ou en cas de prolongation entre 112 et 154 jours. Si serviceType=90 ou 94 et « numberOfDays » > 98 et « numberOfDays » < 112 → erreur</p>	serviceType, numberOfDays	511
<p>Une maternité ne peut pas durer plus de 154 jours. Si serviceType=90 ou 94 et numberOfDays > 154 → erreur</p>	serviceType, numberOfDays	512

Plausibilités	Nom du champ	Code erreur, breakRuleCode
Si pour toutes les annonces dont le champ «serviceType» = 92, «paymentMethod»>2, et dont «childInsurantVn» et «careLeaveEventID» sont identiques, le nombre de jours du champ «numberOfDays» > 98 x2 → erreur	Insurant, childInsurantVn, numberOfDays, serviceType, careLeaveEventID, paymentMethod	513

4.7 APG en historique

- 470 Les annonces APG des cinq années précédant l'entrée en vigueur du nouveau registre, ont été reprises de l'ancienne base de données Data Ware House (DWH). Ces anciennes annonces APG (historiques) n'ont pas de businessProcessId. Bien que la qualité de ces données ne corresponde pas au nouveau niveau de qualité et qu'ainsi une association des annonces correctives avec leurs annonces initiales, dans des cas isolés, est difficile voire impossible, elles ont été consolidées aussi bien que possible par la CdC, avant leur reprise. Les annonces historiques sont enregistrées dans la base de données RegAPG en tant qu'entités séparées.

5 Organisation concernant l'exploitation du registre

- 500 En tant que service chargé de la tenue du registre, la CdC informe les caisses de compensation au moins une fois par an des questions d'actualité, des modifications et des développements techniques prévus concernant le RegAPG. Cette collaboration comprend, entre autres, la possibilité de donner un avis sur l'introduction de nouveaux champs de données, celle-ci ayant une incidence directe sur les systèmes informatiques des caisses de compensation.
- 501 Les questions courantes concernant l'exploitation du RegAPG sont traitées au sein du groupe d'utilisateurs du registre APG composées de représentants des caisses de compensation, organes d'exécution informatiques, de la CdC et de l'OFAS.
- 502 L'OFAS est coresponsable avec la CdC du Change Management pour le RegAPG. Les Change Requests sont à adresser à l'OFAS, à l'adresse électronique eoreg@zas.admin.ch et sont ensuite décidées par les commissions mentionnées au cm 501.

6 Protection des données et sécurité informatique

Art. 50b, al. 2, LAVS

Le Conseil fédéral règle la responsabilité de la protection des données, les données à saisir, leur durée de conservation, l'accès aux données, la collaboration entre les utilisateurs et la sécurité des données.

Les directives suivantes de la Confédération en matière de protection des données et de sécurité informatique sont notamment d'application :

- a. l'ordonnance du 14 juin 1993 relative à la loi fédérale sur la protection des données ;
- b. les articles 8 à 10 de l'ordonnance du 26 septembre 2003 sur l'informatique dans l'administration fédérale ;
- c. les directives du conseil de l'informatique de la Confédération du 27 septembre 2004 concernant la sécurité informatique dans l'administration fédérale.

La Centrale de compensation et les services cités à l'art. 21 LAPG prennent les mesures organisationnelles et techniques nécessaires pour la protection des données.

- 601 Les données enregistrées dans le RegAPG ne constituent **pas** des données sensibles ou des profils de la personnalité au sens de l'art. 3, let. c et d, LPD.
- 602 Les services participants veillent au respect des dispositions relatives à la protection des données et protègent leurs données contre toute perte et tout traitement non autorisé.

7 Conservation et archivage

- 700 Les données sont conservées dans le RegAPG cinq ans encore après l'expiration du droit à l'allocation pour perte de gain, compte tenu des délais fixés pour faire valoir le droit à des prestations arriérées et pour exiger la restitution de prestations indûment touchées ([art. 24](#) et [25 LPGA](#)).
- 701 Les annonces d'APG enregistrées dans le RegAPG sont effacées par bénéficiaire 10 ans après l'expiration de la dernière allocation pour perte de gain, dès lors qu'il est certain qu'aucune autre prestation ne devra plus être versée. (Les critères exacts sont encore à définir).
- 702 Avant leur effacement, les données sont proposées aux Archives fédérales. Elles sont détruites si les Archives fédérales ne jugent pas leur archivage utile.

8 Dispositions finales et entrée en vigueur

- 801 Les présentes directives entreront en vigueur le 1^{er} mai 2012. Elles remplacent les anciennes parties concernant l'APG des Directives techniques pour l'échange informatisé des données avec la Centrale ([DT](#), chap. 6) et des Directives techniques pour l'échange des données en format XML avec la Centrale ([DT XML](#), chap. 6).
- 802 Supprimé
- 803 Supprimé

9 Exemples d'annonces

Ci-après une synthèse des cinq principes applicables au processus d'annonce entre les caisses et le registre des APG.

L'annonce de type 1 permet de communiquer une nouvelle prestation, dont le montant est enregistré sur le compte 214.3060.

Les annonces de types 3 et 4 servent à communiquer des changements affectant une APG existante. L'annonce de type 3 est enregistrée sur le compte 214.3060 et l'annonce de type 4 sur le compte 214.4609.

Dans le cas de rectifications/compléments sur une APG existante (annonces de types 3 et 4), les valeurs relatives au nombre de jours (« numberOfDays »), au taux (« basicDailyAmount ») et au montant total de l'APG (« totalAPG ») sont cumulées (ces valeurs peuvent être positives ou négatives) ; les autres champs sont remplacés. Les annonces sont consolidées et des contrôles de plausibilité sont effectués sur chaque annonce consolidée.

Il est possible d'annuler une allocation pour perte de gain à l'aide d'une annonce de type 3 comportant un montant d'APG négatif. Si, au terme du traitement de l'annonce groupée mensuelle dans le registre consolidé, le champ « totalAPG » contient le chiffre 0 (zéro), l'allocation pour perte de gain est considérée comme annulée et ne peut plus faire l'objet de modifications. Les chiffres corrects peuvent être communiqués au moyen d'une nouvelle annonce de type 1¹.

Le taux (« basicDailyAmount ») doit être constant sur la période d'APG communiquée.

9.1 Ajout de jours de solde

Une APG de 20 jours a été versée (et communiquée à l'aide d'une annonce de type 1). Le montant de l'allocation de base était de 220.– francs (montant total : 4'400.– francs), mais il fallait en réalité indemniser 25 jours. En pareil cas, l'annonce relative à l'allocation complémentaire doit être établie comme suit : champ « numberOfDays » = 5 et champ « totalAPG » = 1'100.–, afin d'indiquer que 1'100.– francs ont été

¹ En principe, il est possible de communiquer les valeurs correctes à l'aide d'une annonce de type 3 ; cependant, celle-ci doit impérativement concerner la même période de décompte.

versés en plus au titre des 5 jours supplémentaires. Le champ « basicDailyAmount » ne doit pas être communiqué. Une autre possibilité consiste à annuler l'APG à l'aide d'une annonce de type 3 dont le champ « totalAPG » = -4'400.–, puis d'envoyer une nouvelle annonce de type 1 avec « numberOfDays » = 25, « basicDailyAmount » = 220.– et « totalAPG » = 5500.–.

La rectification se présente de la manière suivante :

Type	numberOfDays	basicDailyAmount	totalAPG	accountingMonth	messageID	businessProcessId
1	20	220	4'400	01.2023	10	001.000.101
3	-20	-220	-4'400	02.2023	11	001.000.101
1	25	220	5'500	02.2023	12	001.000.201

Une autre possibilité consiste à n'envoyer qu'une annonce de type 3 :

Type	numberOfDays	basicDailyAmount	totalAPG	accountingMonth	messageID	businessProcessId
1	20	220	4'400	01.2023	10	001.000.101
3	5		1'100	02.2023	11	001.000.101

Une APG pour 25 jours à un taux de 220.– francs et d'un montant total de 5'500.– francs est alors communiquée au registre consolidé.

9.2 Annonce de restitution

Une APG de 20 jours a été versée et communiquée à l'aide d'une annonce de type 1. Le montant de l'allocation de base est de 240.– francs (2 enfants, service normal ; montant total : 4'800.– francs). Il s'avère que l'assuré n'a qu'un enfant. Dans ce cas, une annonce de restitution doit être établie avec les indications suivantes : champ « numberOfChildren » = 1, champ « numberOfDays » vide, champ « basicDailyAmount » = -22.– et champ « totalAPG » = -440.–.

Type	numberOfDays	numberOfChildren	basicDailyAmount	totalAPG	accountingMonth	messageID	businessProcessId
1	20	2	240	4'800	01.2023	10	001.000.102
4		1	-22	-440	02.2023	11	001.000.102

Une APG pour 20 jours à un taux de 218.– et d'un montant total de 4'360.– francs apparaît dans le registre consolidé.

9.3 Annonce de complément erronée

Une APG de 10 jours a été communiquée à l'aide d'une annonce de type 1. La caisse établit une annonce de type 3 (complément), mais communique un montant « totalAPG » incohérent par rapport au nombre de jours et au taux. Elle reçoit en retour un code d'erreur 307 et effectue ensuite une nouvelle annonce rectificative de type 3 :

Type	num-berOfDays	basic-DailyAmount	totalAPG	accountingMonth	messageID	businessProcessId	Code erreur
1	10	200	2'000	01.2023	10	001.000.103	OK
3	5		800	02.2023	11	001.000.103	307

Une APG pour 15 jours à un taux de 200.– et d'un montant total de 2800.– francs apparaît alors dans le registre consolidé, ce qui enfreint la règle de plausibilité 307.

La caisse annule la totalité de l'annonce d'APG et communique de nouveau le tout comme suit :

3			-2'800	03.2023	12	001.000.103	OK
1	15	200	3'000	03.2023	13	001.000.203	OK

Le registre consolidé contient à présent une APG valide pour 15 jours à un taux de 200 et d'un montant total de 3000.– francs.

Il est également possible de procéder à la rectification à l'aide d'une annonce type 3 :

3			200	03.2023	12	001.000.103	OK
---	--	--	-----	---------	----	-------------	----

9.4 Annulation avec demande de restitution

Une APG pour 10 jours à un taux de 100 d'un montant total de 1'000.– francs a été versée. Il s'avère ensuite que le bénéficiaire n'y a pas droit ; il lui est par conséquent demandé de restituer l'allocation.

Type	num-berOfDays	basic-DailyAmount	totalAPG	accounting-Month	messageID	businessProcessId
1	10	100	1'000	01.2023	10	001.000.104
4			-1'000	02.2023	11	001.000.104

Le registre consolidé contient une APG avec un montant total = 0 (zéro), laquelle est ainsi annulée.

Dans l'exemple précité, aucune valeur n'a été communiquée pour les champs « numberOfDays » et « basicDailyAmount ». La caisse peut cependant également annoncer une restitution comme suit :

4	-10	-100	-1'000	02.2023	11	001.000.104
---	-----	------	--------	---------	----	-------------

9.5 Modification du taux et du nombre de jours

Une APG de 10 jours avec une indemnité de base de 100.– francs et d'un montant total de 1'000.– francs a été versée en janvier. En réalité, le nombre de jours s'établissait à 20 et le taux à 110.–. Le supplément est versé le mois suivant (février).

Type	num-berOf-Days	basic-DailyA-mount	tota-IAPG	accounting-Month	messageID	businessPro-cessId
1	10	100	1'000	01.2023	100	001.000.105
3	-10	-100	-1'000	02.2023	101	001.000.105
1	20	110	2'200	02.2023	102	001.000.106

Le registre consolidé contient à présent une APG pour 20 jours à un taux de 110.– francs et d'un montant total de 2'200.– francs.

Une autre possibilité de modification consiste à envoyer une seule annonce de type 3 établie comme suit : « numberOfDays » = 10, « basicDailyAmount » = 10.– et « totalAPG » (montant total) = 1200.–.

Type	num-berOf-Days	basic-DailyA-mount	tota-IAPG	accounting-Month	messageID	businessPro-cessId
1	10	100	1000	01.2023	100	001.000.105
3	10	10	1200	02.2023	101	001.000.105

Le registre consolidé contient à présent une APG pour 20 jours de service à un taux de 110.– francs et d'un montant total de 2'200.– francs.

9.6 Montant total non égal au taux journalier x le nombre de jours

Une APG pour 10 jours à un taux de 100.– francs et d'un montant total de 900.– francs a été communiquée en janvier (et identifiée comme erronée) et ce montant a été enregistré sur le compte 214.3060 (en supposant qu'il n'y a pas d'allocation pour frais garde et d'exploitation et que le

montant et le nombre de jours sont corrects). L'erreur se trouve dans l'annonce car la caisse a payé le montant correct de 1'000.– francs en janvier.

Type	numberOfDays	basicDailyAmount	totalAPG	accountingMonth	messageID	businessProcessID
1	10	100	900	01.2023	10	001.000.106
3			-900	01.2023	11	001.000.106
1	10	100	1'000	01.2023	12	001.000.107

Le registre consolidé contient à présent une APG pour 10 jours de service à un taux de 100.– francs et d'un montant total de 1'000.– francs. Autre possibilité d'annonce :

Type	numberOfDays	basicDailyAmount	totalAPG	accountingMonth	messageID	businessProcessID
1	10	100	900	01.2023	10	001.000.106
3			100	01.2023	11	001.000.106

Le registre consolidé contient à présent une APG pour 10 jours de service à un taux de 100.– francs et d'un montant total de 1'000.– francs.

9.7 Modification du taux journalier en cours d'APG

Une annonce d'APG pour 30 jours de service à un taux de 100.– francs et pour un montant total de 3'000.– francs a été communiquée en janvier 2023. On apprend après coup qu'un enfant est né le 16 janvier 2023, ce qui porte le taux journalier à 120.– francs.

Type	numberOfDays	basicDailyAmount	totalAPG	startOfPeriod	endOfPeriod	messageID	businessProcessID
1	30	100	3'000	01.01.2023	31.01.2023	10	001.000.107
3	-15		-1'500	01.01.2023	15.01.2023	11	001.000.107
1	15	120	1'800	16.01.2023	31.01.2023	12	001.000.108

Le registre contient deux périodes d'APG, une allant du 1er au 15 janvier 2023 avec un taux journalier de 100.– francs et une autre allant du 16 au 31 janvier 2023 avec un taux de 120.– francs.

9.8 Erreur d'enregistrement comptable

Une APG a été versée pour 20 jours de service (et communiquée à l'aide d'une annonce de type 1), à un taux de 220.– francs. Un montant de 3'000.– francs a été annoncé et une somme de 4'400.– francs a été comptabilisée. Après annonce d'une divergence 8A-8F par le registre APG, la caisse détermine l'origine du problème.

Type	NumberOf Days	basic-DailyAmount	totalAPG	accountingMonth	message ID	business-ProcessId	Remarque :
1	20	220	3'000	01.2023	10	001.000.108	
3			-3'000	01.2023	11	001.000.108	La rectification doit être effectuée à l'aide d'une annonce de type 3 pour des raisons de concordance
1	20	220	4'400	01.2023	12	001.000.208	Cette annonce est déjà (correctement) comptabilisée, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de la comptabiliser de nouveau.

Le registre consolidé contient à présent une APG pour 20 jours de service à un taux de 220.– et d'un montant total de 4'400.– francs.

Autre possibilité d'annonce :

Type	NumberOf Days	basic-DailyAmount	totalAPG	accountingMonth	message ID	business-ProcessId	Remarque :
1	20	220	3'000	01.2023	10	001.000.108	
3			1'400	01.2023	11	001.000.108	Pour cette variante également, le montant de 920 francs est déjà enregistré et ne doit pas être comptabilisé de nouveau

Le registre consolidé contient à présent une APG pour 20 jours de service à un taux de 220.– et d'un montant total de 4'400.– francs.

9.9 Modification de la période d'APG

Une annonce d'APG pour 10 jours de service à un taux de 100.– francs et d'un montant total de 1'000.– francs a été transmise. L'annonce indiquait une période de service du 1^{er} au 15 janvier, alors que, dans les faits, celle-ci allait du 1^{er} au 20 janvier.

Type	numberOfDays	basic-DailyAmount	totalAPG	accounting-Month	messageID	business-ProcessId	startOfPeriod	endOfPeriod
1	10	100	1'000	01.2023	10	001.000.109	01.01.2023	15.01.2023
3					11	001.000.109	01.01.2023	20.01.2023

L'APG s'étend ainsi sur la période du 1^{er} au 20 janvier ; les autres champs restent identiques.

Attention : dans ce cas, le mois comptable ne doit pas être indiqué dans l'annonce de type 3 !

9.10 Changement du NAVS13 du bénéficiaire

Le numéro AVS du bénéficiaire a été modifié suite à une fission. La caisse doit communiquer cette modification comme suit :

Type	numberOfDays	basic-DailyAmount	totalAPG	accounting-Month	messageID	business-ProcessId	NAVS13 (vn)
1	10	100	1'000	01.2023	10	001.000.110	7561234567890
3					11	001.000.110	7561234567899

Le registre consolidé contient à présent une APG pour 10 jours de service à un taux de 100.– francs et d'un montant total de 1'000.– francs ; le NAVS13 du bénéficiaire est 7561234567899.

Attention : dans ce cas, le mois comptable ne doit pas être indiqué dans l'annonce de type 3 !

9.11 Annonce d'une allocation de maternité

Une annonce d'APG relative à une allocation de maternité se réfère à une durée de 4 mois. La caisse établit les annonces ci-après. Une fois le paiement effectué, la caisse s'aperçoit que le NAVS13 était faux.

Type	num-berOf-Days	basic-DailyA-mount	tota-IAPG	vn	mes-sageID	business-ProcessId	startOfPe-riod	endOfPe-riod
1	31	100	3'100	N1	10	001.000.111	01.01.2023	31.01.2023
3	28		2'800		11	001.000.111	01.01.2023	28.02.2023
3	31		3'100		12	001.000.111	01.01.2023	31.03.2023
3	8		800		13	001.000.111	01.01.2023	08.04.2023

L'APG est versée sur 98 jours, à un taux de 100.– francs et pour un montant total de 9'800.– francs, sur une période allant du 01.01.au 08.04.2023. L'avantage est que, si le NAVS13 est modifié, une seule annonce est nécessaire pour l'ensemble de la période d'APG.

Type	num-berOf-Days	basic-DailyA-mount	tota-IAPG	vn	mes-sageID	business-ProcessId	startOfPe-riod	endOfPe-riod
3				N2	14	001.000.111		

Si le taux change au cours de la période (p. ex. suite à un ajustement ordinaire), cela peut être communiqué avec un nouveau identifiant (BPID) au moyen d'une annonce de type 1. Dans le cas où les annonces sont envoyées suivant le processus ordinaire sous le même identifiant BPID au moyen d'annonces de type 3, le taux journalier doit être adapté à chaque annonce au taux moyen de tous les annonces sous le même identifiant BPID (voir également chap. 9.7).

Ce schéma applicable aux annonces d'allocation de maternité doit impérativement être respecté.

9.12 Annonce avec garantie de l'indemnité journalière

Une APG de 10 jours a été payée (et annoncée à l'aide d'une annonce de type 1) pour une personne ayant droit à une garantie de l'indemnité journalière AI/LAMa/LAA/LAM/LACI. L'annonce sera effectuée de cette manière :

Type	num-berOf-Days	average-DailyIn-come	basicDaily-Amount	dailyIndem-nityGuaran-teeAI	total-APG	ac-counting Month	messa-geld	busi-nessPro-cessId
1	10	100	80	True	1'500	01.2023	11	003.000.200